

# L'affaire Marie-Andrée Leclerc

## Les accusations seront portées lundi

par Huguette LAPRISE

C'est lundi, le 30 août prochain, que le ministère de la Justice de l'Inde portera des accusations, qui vont de l'extorsion au meurtre, contre la Québécoise Marie-Andrée Leclerc, détenue dans la prison de Thiar, à New Delhi.

La nouvelle a été confirmée par le sergent Bob Smith de la Gendarmerie royale, représentant auprès d'Interpol, à Ottawa. Le chef du Crime Branch Police de New Delhi (l'équivalent de la Brigade des homicides de la Sûreté du Québec), Shri P. S. Bawa, a communiqué, hier matin, à Ottawa que la jeune

femme sera inculpée lundi prochain, sans préciser les accusations.

Marie-Andrée Leclerc, 31 ans, de Lévis, Québec, qui a été arrêtée à New Delhi, le 9 juillet pour être interrogée sur plusieurs crimes commis en Inde, au cours de 1975, risque la peine de mort si elle est trouvée coupable à l'issue de son procès. La pendaison est en usage dans ce pays.

Selon les avocats de la jeune femme à Montréal, Me Raymond Daoust et son adjoint Daniel Rock, elle peut faire face à deux accusations d'administration de stupéfiants, deux de vols par

effraction, une de fausse identité, une de falsification et d'usage de faux documents, deux de conspirations pour meurtre et deux de meurtres par imputation (non assistance à une personne en danger de mort).

Il a été impossible de parler aux autorités de New Delhi, tant le Crime Branch Police que le haut-commissariat du Canada en Inde, pour obtenir le libellé de l'inculpation. Les communications téléphoniques entre le Canada et l'Inde sont plutôt difficiles. Il n'existe en effet que deux circuits téléphoniques. Il faut plusieurs heures avant de rejoindre qui

que ce soit et une fois que la personne se retrouve au bout de la ligne, on entend à peine ce qu'elle dit.

En portant ces accusations contre Marie-Andrée Leclerc ainsi que plusieurs autres contre les quatre autres personnes qui ont été arrêtées en même temps qu'elle, Charles Shobraj, Jean Dhuisme, Mary Ellen Eatear et Barbara Shoryl Smith, et en leur faisant subir leur procès, le gouvernement de l'Inde refuse pour le moment d'obtempérer à la demande d'extradition que celui de la Thaïlande lui a faite le 16 juillet dernier. Le général Montchai Pankong-

chuen, adjoint au directeur général de la police de Bangkok, avait déclaré que Marie-Andrée Leclerc et son compagnon Charles Shobraj étaient particulièrement recherchés en Thaïlande en rapport avec les meurtres de plusieurs touristes étrangers. Il a ajouté qu'ils pourraient être accusés de crimes plus sérieux dans leur pays qu'en Inde. Ils pourraient être inculpés entre autres de cinq meurtres.

Un autre pays, le Népal, compte également demander l'extradition de Marie-Andrée Leclerc et de Charles Shobraj. Voir LECLERC, page A6



Marie-Andrée LECLERC

# la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTRÉAL, VENDREDI 27 AOÛT 1976, 92<sup>e</sup> ANNÉE, No 205, 48 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS

Abon. Côte Nord 30c ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$140

METEO

Généralement nuageux, averses ou orages Minimum 17 Maximum 28 Demain: chaud et humide, averses. Détails à la page A2

## CEQ Les offres "finales" sont rejetées

par Louis LA ROCHELLE

QUÉBEC (PC) — La commission des négociations de la Centrale de l'enseignement du Québec a repoussé la nuit dernière les offres finales que lui avait transmises conjointement hier après-midi le gouvernement du Québec et la Fédération des commissions scolaires du Québec.

C'est ce qu'a indiqué tôt ce matin le président de la centrale, M. Yvon Charbonneau, après une session de quelque sept heures de la commission des négociations.

"Celle-ci, a expliqué M. Charbonneau, estime que les offres patronales sont inacceptables en ce qui a trait à la tâche et incomplètes sur quantité d'autres matières, telles l'enseignement aux adultes, les régions désignées, etc."

Le président de la CEQ a révélé en outre que les négociateurs de la centrale ont reçu instruction de revenir auprès de leurs contre-parties patronales aux fins de faire compléter le projet de convention collective.

"La commission, a annoncé M. Charbonneau, recevra rapport des demain, samedi, et fera approuver aujourd'hui par le 25<sup>e</sup> congrès de la CEQ, les prises de position adoptées cette nuit."

Par ailleurs, le président de la CEQ a confirmé que des assemblées générales seront tenues les 30 et 31 août dans chacun des syndicats affiliés et que des consultations seront conduites auprès de chaque syndicat pour connaître son sentiment à l'égard des offres.

Voir CEQ, en page A6  
Autres informations en page A 12



L'équipe de hockey de l'Union soviétique nous est arrivée, hier, à Mirabel. Photo ordinaire allez-vous dire? Que non! Que non! Ne reconnaissez-vous pas sur cette vignette celui qui ne devait pas y être; celui qu'on a traité de tous les noms à la suite de la défaite des Soviétiques aux derniers championnats du monde? Il est là, à gauche, derrière, les cheveux grisonnants. Il s'agit de Boris Kulagin le supposé ex-instructeur de l'équipe soviétique récemment congédié. Signalons que les Soviétiques s'entraîneront à Montréal d'ici le début du tournoi de la Coupe Canada. Il s'agit d'une formation sérieusement transformée. Plusieurs vétérans, dont Petrov et Yakushev, n'y sont plus. On a voulu miser sur des joueurs plus jeunes, plus agressifs se rappelant fort bien de la leçon que les Flyers de Philadelphie leur ont servie en janvier dernier.

## Les Russes débarquent

Dirigeants soviétiques et tchécoslovaques peuvent bien regretter à tout venant que la Coupe Canada est moins importante que la Coupe du monde, ils ne peuvent pas empêcher leurs propres joueurs de penser le contraire. Jiri Holik, l'une des étoiles de l'équipe tchèque n'a pas caché à Michel Blanchard que pour lui et ses coéquipiers, cette Coupe Canada valait bien des tournois, fussent-ils olympiques...

En attendant, on accélère les préparatifs de part et d'autre. Les Soviétiques sont arrivés hier, avec une première surprise: Boris Kulagin qu'on disait en disgrâce accompagne l'équipe à titre d'observateur! Les Tchéques eux, arrivent aujourd'hui; quant aux Finlandais et aux Suédois ils s'affrontaient hier soir en Suède, et, surprise, les Finlandais ont gagné 3-2...

Du côté Canadiens, Rejean Tremblay nous rapportait qu'il faudra attendre mercredi pour connaître les 25 élus, mais on se doute déjà que Scotty Bowman retiendra six joueurs de centre...

L'autre bonne nouvelle est celle que Bobby Orr nous donnait de son genre: il tiendra! Nombreux sont ceux qui s'en réjouissent, en particulier ceux qui ont mis trois millions de dollars dessus!

— page B 1

## A Pointe-aux-Trembles Un règlement défend aux citoyens d'accueillir chez eux des déficients



Mme Couture (à droite), une citoyenne de Pointe-aux-Trembles qui se trouve prise entre deux lois, coupable d'accueillir chez elle deux personnes référées par les services sociaux. "Mes pensionnaires sont moins fous que les gens de l'Hôtel de Ville", a-t-elle déclaré à LA PRESSE.

par Denis VINCENT

Pointe-aux-Trembles ne veut plus que les familles de ses quartiers résidentiels accueillent des personnes "en raison de leur âge ou de déficiences physiques, caractérielles, psychosociales ou familiales".

En décembre dernier, elle modifiait ses règlements dans ce but. Quelques jours plus tard, les premières conventions étaient dressées. Plus tôt ce mois-ci, le juge de la Cour municipale, M. André Tessier, déclarait coupables cinq mères de famille qui avaient accepté d'héberger chez elles, pour six dollars par jour, des personnes placées par le Centre des services sociaux.

En rendant son verdict, le juge disait regretter "infiniment la situation délicate dans laquelle se sont placées, avec, semble-t-il l'assentiment des autorités ministérielles et hospitalières, les personnes devant la Cour".

"L'assentiment des autorités", selon l'expression du juge, est tel que c'est un avocat du Centre des services sociaux de Montréal, Me Oscar D'Amours, qui représentait les accusées. Il envisage maintenant la possibilité de se présenter en Cour supérieure parce que son organisme, chargé par le législateur d'appliquer la loi 48, se retrouve dans une impasse à Pointe-aux-Trembles.

Si l'exemple de cette municipalité doit être suivi par les autres municipalités, la loi votée par l'Assemblée nationale devient inopérante.

Le député du comité, M. Marcel Léger, juge déplorable que le gouvernement, en sanctionnant une loi sociale valable, ne se soit pas donné les pouvoirs nécessaires à son application. En attendant des amendements aux lois provinciales, il a demandé aux autorités municipales de faire preuve de sens humanitaire et d'assumer la responsabilité sociale des gens bien nantis à l'endroit des défavorisés.

Du côté de la municipalité, on explique que les nouveaux règlements ont été rendus nécessaires par la multiplication des établissements de pensions accueillant surtout des patients de l'ancien Saint-Jean-de-Dieu, devenu l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine. On ajoute que la municipalité a accepté d'accorder des permis à 24 familles, mais qu'une centaine d'autres ont choisi de les imiter. Pour la ville, il est préférable de poursuivre les démarches auprès des autorités gouvernementales

Voir IRRESPONSABILITÉ, page A6



Yves RYAN

## Construction

Les patrons ripostent

Yves Ryan dénoncé

— page B 11



Yvon CHARBONNEAU

## CEQ

Le suspense se prolonge

Charbonneau réélu

— pages A 12 et B 11

## l'économie

- La firme japonaise Sumitomo Shoji a décroché le contrat des pompes de l'usine de filtration de la CUM par suite d'appels d'offres. Elle a présenté la soumission la plus basse et agissait en son nom propre, a précisé, hier, M. Lawrence Hanigan.
- Les restrictions sur la publicité des alcools frapperont surtout les agences.
- PROFIL DE MARCHÉ Le chasseur dépense beaucoup et tue peu.

— pages D 1 à D 5

## SOMMAIRE

- Arts et spectacles: D 6
- Bandes dessinées: B 6
- EANK: B 9
- Cinéma: D 10
- Décès, naissances, etc.: C 11
- Économie: D 1 à D 5
- Êtes-vous observateur?: B 6
- Horoscope: A 8
- Informations étrangères: C 1
- Loisirs et récréation: B 6
- Médecine d'aujourd'hui: A 9
- Mon oeil sur Montréal: A 8
- Mot mystère: B 6
- Mois croisés: C 3
- Page des lecteurs: A 5
- Petites annonces: C 2 à C 10
- Radio et télévision: D 5
- Sports: B 1 à B 4
- Vivre aujourd'hui: A 8 et A 9

# Le Comité d'appui aux Gens de l'air en quête de fonds

par Jean-Paul SOULIE  
Le Comité d'appui aux Gens de l'air du Québec et l'AGAQ cherchent des fonds. "Nous n'avons pour le moment que \$1,500 pour lutter contre la CALPA, la Canadian Air Line Pilots Association, qui dispose d'un potentiel de financement de \$9 millions, a déclaré hier à Montréal M. Pierre Beaudry, vice-président de l'AGAQ."

Depuis le premier octobre, l'AGAQ lance une campagne de souscription, et des négociations sont en cours pour que les fonds soient canalisés par le réseau des caisses populaires du mouvement Desjardins. Pour commencer, l'AGAQ met en circulation des macarons, au prix de \$2, et elle compte sur le Comité d'appui, qui donnait hier sa première conférence de presse, pour en assurer la diffusion à travers le Québec.

Bien que le ministre des Richesses naturelles du Québec M. Jean Cournoyer, n'ait pu se présenter hier comme prévu, les nombreuses personnalités présentes semblent assurer la campagne de l'AGAQ d'un certain succès.

L'union sacrée des québécois francophones contre ceux que le Comité qualifie de "racistes", de "Rhodésiens", de membres du "pouvoir aérien" des anglophones d'Ottawa et du Canada est en marche pour appuyer les Gens de l'air du Québec.

Cette levée de boucliers, qui n'est qu'à ses débuts, représente un véritable front commun québécois, fortement déterminé et rassemblant au sein d'un comité dont le coordonnateur est M. Guy Bissailon, candidat péquiste dans le comté de Sainte-Marie, des personnalités aussi disparates que des têtes d'affiche du Parti québécois, de la FTQ, du NPD Québec, de la CSN, des représentants des partis libéral, conservateur et créditiste fédéraux, du monde du spectacle, le maire de Longueuil, et, bien sûr, la Ligue des droits de l'homme.

Le Comité entend apporter son aide à la toute récente Association des gens de l'air du Québec en recrutant de nouveaux

organismes, en sensibilisant la population francophone au problème de l'unilinguisme dans l'aviation civile du Canada, et en aidant au financement de l'AGAQ.

Le maire de Longueuil, M. Marcel Robidas, s'est engagé à inciter les maires des municipalités du Québec, l'Union des municipalités, qui tiendra son congrès à l'automne et les conseils de comtes à se joindre à l'action du Comité. Pour M. Henri-François Gauthier, président québécois du NPD, il s'agit de faire prendre position à l'exécutif national de son parti, exclusivement unilingue anglais. Le député libéral fédéral Serge Joyal, qui a attaché son nom à la bataille de l'air depuis ses débuts, considère que le dossier est le plus politique que le Canada ait connu depuis longtemps.

## Importance de l'enjeu

Le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust et le vice-président de la CSN, M. André L. Heures, ont souligné tous deux l'importance de l'enjeu, et ont insisté sur la nécessité pour les centrales syndicales de se lancer dans la lutte contre certaines formes de discrimination raciale. Pour M. René Matte, député du Crédit social à Ottawa et candidat à la succession de M. Réal Caouette, l'appui aux Gens de l'air est une question de dignité, comme pour son collègue M. Jacques Lavoie, du Parti progressiste conservateur qui voudrait voir tous les citoyens canadiens sur un même pied d'égalité.

Le député péquiste Robert Burns a dessiné la stratégie que prendrait son action au sein du PQ en faveur de l'AGAQ, tant au niveau des structures que du public.

Enfin M. Jean Duceppe, comédien et directeur de théâtre, a été le plus mordant des participants, se déclarant prêt à échanger tous les anglais du Canada, "des Rhodésiens", selon lui, contre des Anglais de Londres, qui eux, parlent souvent français.



Pour le conseiller municipal Charles H. Lalonde, le remplissage de la Baie Saint-François à Valleyfield n'aura aucun effet sur la faune et la flore aquatique.



Le Conseil consultatif de l'environnement du Québec, présidé par le Dr J.B. Bundock, présentera un rapport préliminaire au ministre de l'Environnement d'ici quelques jours sur la question du remplissage de la Baie Saint-François à Valleyfield. À la droite du président, deux membres du Conseil, M. L. Piché et Mme M. Feher.

# Le projet d'hôtel dans la Baie Saint-François Affrontement devant le Conseil consultatif de l'environnement

par Andrée LEBEL

"La construction d'un hôtel dans la Baie Saint-François à Valleyfield est un non-sens." C'est du moins ce qu'affirme l'ingénieur Denis Lapointe qui a participé aux études de circulation et d'aqueduc. Il a ainsi démonté en quelques instants le long exposé du conseiller municipal Charles Lalonde, hier soir, devant le Conseil consultatif de l'environnement du Québec, qui tenait sa deuxième audience publique à Valleyfield sur ce projet de construction.

La semaine dernière, le Conseil avait entendu les opposants à ce projet. Hier soir c'était au tour des promoteurs, mais les gens de Valleyfield, de plus en plus sensibilisés à la protection de leur environnement, n'ont pu résister à venir rappeler certains faits. On peut même dire que la révolte gronde depuis que les citoyens se sont vus refuser un référendum sur la question lundi dernier, par les quatre conseillers municipaux qui favorisent le projet.

Rappelons que le terrain prévu pour la construction de l'hôtel, Pointe aux Anglais, appartient au ministère des Richesses naturelles. Et c'est la ville de Valleyfield qui négocie avec le ministère afin de céder le terrain à la Corporation de gestion Adico qui entent y construire un complexe hôtelier de 75 chambres, avec boutiques. Et les dernières résolutions du Conseil municipal visent à autoriser le remplissage dans la Baie Saint-François pour permettre l'érection de ce complexe.

C'est là que les citoyens ne sont plus d'accord. On craint que ce premier remplissage ne soit qu'un prétexte à la disparition de la Baie Saint-François dans un avenir plus ou moins rapproché. "Cet hôtel bouleverserait le paysage et changerait complètement l'allure du quartier", dit Mme J. Labossière, présidente du comité d'action contre l'hôtel.

Lettre de Goldbloom  
Adico n'a jamais signé d'entente avec

la Ville précisant les détails de son projet. De plus, Adico n'a jamais fourni de plans ni demandé de permis au ministère des Richesses naturelles. Pourtant les promoteurs ont en main une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, M. Victor Goldbloom, datée du 14 août 1974 et qui affirme: "Après étude du dossier et consultation avec le ministre des Richesses naturelles, je suis en mesure d'approuver votre projet de remplissage à la Pointe aux Anglais, pour la construction d'un hôtel."

Tous les opposants au projet voient là une preuve que toute cette histoire est d'abord et avant tout politique. On soutient même que les promoteurs sont tous des amis du député Gérard Cadieux.

M. Lalonde est l'un des quatre conseillers qui jugent l'hôtel comme une priorité pour Valleyfield. Ils sont ainsi opposés au maire Mme Marcelle Trep-

nier et à deux autres conseillers qui luttent de toutes leurs forces contre ce projet.

## Zone de spéculation

Pour sa part, M. Claude Wallot de la Société de sauvegarde du canal et du patrimoine de Valleyfield estime qu'un complexe hôtelier à Pointe aux Anglais favoriserait la création d'une zone de spéculation et forcerait d'autres remplissages de la Baie pour détruire ainsi le quartier nord de la ville.

Munis de toutes ces données, le Conseil consultatif de l'Environnement du Québec, présidé par le Dr J.B. Bundock, présentera un rapport préliminaire au ministre de l'Environnement d'ici quelques jours, en attendant un rapport plus complet. M. Bundock a rappelé lors de la clôture des auditions, que son Conseil se basait sur des faits strictement scientifiques pour établir ses recommandations.

## LA MÉTÉO

Une masse d'air chaud et humide recouvre graduellement le Québec, y provoquant l'apparition de nuages accompagnés d'averses ou d'orages dispersés. Pour demain, on prévoit un dégagement partiel, avec températures au-dessus de la normale.

## à Montréal

AUJOURD'HUI		DEMAIN	
Minimum: 17	Maximum: 28		
Généralement nuageux		Chaud et humide	

## au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	12	28	Averses ou orages dispersés	Peu de changement
Ouest-Québec	12	28	Averses ou orages dispersés	Chaud et humide
Laurentides	12	28	Averses ou orages dispersés	Peu de changement
Capitales de l'Est	12	28	Averses ou orages dispersés	Chaud et humide
Mauricie	12	28	Averses ou orages dispersés	Peu de changement
Québec	12	28	Averses ou orages dispersés	Chaud et humide
La-Croix-Blanche	12	28	Averses ou orages dispersés	Chaud et humide
Rimouski	12	24	Passages nuageux	Passages nuageux
Gaspésie	10	24	Passages nuageux	Passages nuageux
Baie-Comeau	10	22	Généralement nuageux	Passages nuageux
Sept-Îles	10	22	Généralement nuageux	Passages nuageux

## au Canada

Province	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses	Victoria	12	14
Alberta	Dégagement	Edmonton	8	18
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina	8	22
Manitoba	Averses	Winnipeg	11	21
Ontario	Averses	Toronto	17	28
Nouveau-Brunswick	Nuageux	Fredricton	12	26
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé	Halifax	12	21
Île-du-Prince-Édouard	Nuageux	Charlottetown	8	23
Terre-Neuve		Saint-Jean		

## si vous partez...

aux États-Unis					
New York	22-28	Chicago	21-28	Nlle-Orléans	21-33
Washington	23-34	San Francisco	14-21	Miami	27-30
Boston	19-26				

## vers les plages

Acapulco	24-32	Bermudes	24-31	Nassau	26-32
Mexico	14-22	Barbade	21-30	Rio de Janeiro	19-26



Ross Thatcher, ex-premier ministre de la Saskatchewan aujourd'hui décédé, et Kim Thorson, ancien ministre des Ressources naturelles de la même province, font partie des cinq hommes politiques canadiens cités par le département de la Justice des États-Unis en rapport avec une affaire de cartel touchant l'industrie de la potasse.

# Cinq Canadiens cités comme co-conspirateurs dans une affaire de cartel

CHICAGO (AP) — Cinq anciens hommes politiques canadiens, dont l'ex-premier ministre de la Saskatchewan Ross Thatcher, décédé, ont été cités par le secrétariat américain à la Justice comme co-conspirateurs dans une affaire de cartel touchant l'industrie de la potasse.

En plus de M. Thatcher, les Canadiens nommés dans cette affaire sont Alexander Cameron, du ministère des Ressources naturelles, Kim Thorson, ancien ministre des Ressources naturelles de Saskatchewan, James Cawley et John Witherspoon, anciens ministres adjoints des Ressources naturelles de la même province.

Le gouvernement américain affirme que cette conspiration a commencé en 1969 et s'est poursuivie jusqu'en décembre 1974; cette année-là, les agricul-

teurs américains avaient utilisé pour \$115 millions de potasse en tant qu'engrais minéral.

Beaucoup des gisements de potasse de l'Amérique du Nord sont situés en Saskatchewan et au Nouveau-Mexique. L'ancien gouverneur de cet État David Cargo et son adjoint, Franklin Jones, sont également cités par le document.

Au total, 157 personnes ou sociétés ont été citées dans des documents fédéraux enregistrés auprès d'une cour de district et rendus publics hier. Aucune accusation formelle n'a été portée contre elles, mais le gouvernement affirme qu'elles avaient conspiré pour "restreindre la production de potasse aux États-Unis, augmenter le prix de ce minéral, réduire les exportations américaines de potasse ainsi que son importation de pays autres que ceux de l'Amérique du Nord."

# Le président du CN est plus inquiet du Canada que de ses trains

TORONTO (PC) — "À mon avis, la question qui intéresse les Canadiens à l'heure actuelle n'est pas de savoir s'il y aura toujours des trains en service d'un bout à l'autre du Canada mais plutôt s'il existera toujours, dans le siècle à venir, un Canada que des trains devront desservir."

C'est en ces termes que le président du Canadien National, M. Robert A. Bannan, s'est adressé, hier, aux personnes présentes à un déjeuner-causerie offert par l'Exposition nationale du Canada tenue annuellement à Toronto.

M. Bannan, qui était censé annoncer certains changements dans les services ferroviaires canadiens, a consacré un tiers de son allocution à un appel en faveur de l'unité canadienne.

Rappelant la fierté que le Canada tirait de sa diplomatie au niveau international, M. Bannan a fait allusion aux conflits qui surgissent entre les deux groupes ethniques fondateurs du pays en posant la question suivante: "Pourquoi ne sommes-nous pas capables de résoudre, par les mêmes méthodes, les différends qui surgissent entre nos propres citoyens?"

Citant en exemple les situations prévalant en Irlande du Nord et au Liban, M. Bannan a mis en garde contre le laisser-faire "car quand les problèmes tombent entre les mains des extrémistes, il n'y a jamais de gagnants."

"Il n'y a plus que deux sortes de perdants, les morts et les blessés handicapés."

Après sa tirade, et reconnaissant qu'il s'était écarté du sujet qu'il devait traiter, il s'est néanmoins écrié: "Je ne m'en excuse point."

Revenant à ses trains, M. Bannan a annoncé que le Canadien Pacifique et le Canadien National avaient décidé de coopérer à l'établissement d'un horaire commun pour les trains de passagers, cet automne, dans le but de mieux servir le public.

Le président du CN a indiqué que les deux sociétés avaient l'intention de peindre les wagons de leurs trains de passagers de la même couleur afin de mieux souligner l'intégration de leurs services.

"Le gouvernement a reconnu que, puisque les services des trains de passagers n'ont aucun espoir de faire des profits, on ne peut pas s'attendre à ce que les compagnies ferroviaires fournissent de l'équipement nouveau financé de façon normale", a-t-il expliqué.

Selon le président du CN, on essaiera d'améliorer les services de trains de passagers desservant les zones à forte densité de population. Quant aux trains de passagers desservant les zones à forte densité de population, quant aux trains long-courriers, il a affirmé que les tentatives visant à les maintenir en service étaient purement de la "nostalgie".

# La grève du 14 octobre: un geste politique (Laberge)

Pendant que la Fraternité canadienne des cheminots, qui regroupe près de 10,000 travailleurs des chemins de fer, dont près de 10,000 au Québec, faisait savoir que les trains ne rouleront pas le 14 octobre prochain, journée "nationale de protestation" contre les mesures Trudeau, le président de la FTQ, Louis Laberge, a tenu à réaffirmer "que cela plaise ou non au ministre Munro, la journée de protestation du 14 octobre prendra principalement la forme d'une grève générale d'un bout à l'autre du Canada". M. Laberge est allé plus loin en disant

que cet arrêt de travail généralisé est nécessairement politique "car il vise à dénoncer l'injustice du programme de contrôle des salaires et à amener le gouvernement d'Ottawa à retirer ce programme dans les plus brefs délais."

Enfin la FTQ en a profité pour fustiger les Ouvriers unis du textile d'Amérique (OUTA) avec qui la FTQ, d'ailleurs, est en guerre ouverte depuis plus d'un an, pour avoir ouvert sa tribune au ministre "pour qu'il sème la confusion chez les travailleurs".

**la presse**

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1A9. Elle est la propriété exclusive de la Presse Ltée. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Presse Ltée est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Presse Ltée est formellement interdite.

TARIFS D'ABONNEMENTS	
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1 40
Lundi au vendredi	\$1 25
Samedi seulement	0 50

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	
Nombre de semaines	
par porteur	13 26 52
Lundi au samedi	\$16 80 \$33 60 \$67 20
Lundi au vendredi	\$15 00 \$30 00 \$60 00
Samedi seulement	\$10 01 \$20 02 \$40 04

par courrier	
Lundi au samedi	\$28 60 \$57 20 \$114 40
Lundi au vendredi	\$21 45 \$42 90 \$85 80
Samedi seulement	\$10 01 \$20 02 \$40 04

\* Minimum de 26 semaines

Côte-Nord, par avion, 0 50

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 18h 30 (Samedi, 9h à 16h)

285-6911

# Menace de démission des cadres infirmiers

par Nicole BEAUCHAMP

La situation se corse dans 35 hôpitaux québécois où quelque 700 cadres infirmiers pourraient, dès la semaine prochaine, démissionner en bloc pour protester contre leurs conditions salariales.

Reunis en assemblée, hier après-midi, les Cadres infirmiers unis Inc. ont en effet dévoilé le résultat d'un vote final pris par ses membres dans les différents hôpitaux dont 28 à Montréal. Bien que partiel, ce vote indique clairement la

tendance: dans 23 hôpitaux, 247 cadres infirmiers sur 259 se sont prononcés en faveur d'une démission en bloc de leur poste. Les résultats des votes des autres institutions devraient être connus aujourd'hui.

Les lettres, dans lesquelles les cadres signifient à leur employeur leur intention de ne pas renouveler leur contrat individuel, sont déjà imprimées et circulent dans les hôpitaux touchés par ce mouvement.

La rencontre, prévue lundi prochain

entre les représentants des cadres et le ministère des Affaires Sociales, décidera de la tournure des événements. Le groupement a fixé au 1er septembre la date à laquelle les employés recevront le feu vert pour remettre massivement leur démission.

Les cadres, qui regroupent les chefs-infirmières, les assistantes directrices et les surveillantes, reçoivent en ce moment un salaire inférieur à leurs subalternes, les infirmières licenciées, à la suite des récentes ententes conclues

dans le secteur des Affaires sociales. L'écart salarial varie de \$2.000 à \$5.000 dollars annuellement. Pour cette raison, les cadres réclament que leur salaire soit porté au niveau de celui d'une infirmière syndiquée en plus d'une prime annuelle de \$1.300.

On ignore encore si les organismes, rassemblant les quelque 2.300 autres cadres infirmiers au Québec, emboîteront le pas. Toutefois, l'on sait que l'Association des Hôpitaux de la

province de Québec épaulé les Cadres unis.

En outre, ce groupement a reçu l'appui de deux syndicats, soit les Infirmières Unies et le Syndicat professionnel des Infirmières et Infirmiers du Québec (environ 15.000 membres). Ils incitent les infirmières à ne pas postuler pour combler les postes que les cadres s'approprient à abandonner.

Une démission massive des cadres créerait un sérieux impact sur

l'administration hospitalière. Parmi les grands hôpitaux touchés par ce malaise on retrouve les institutions suivantes: Sacré-Coeur de Cartierville, Saint-Luc, Royal Victoria, Centre Hospitalier universitaire de Laval, Montclair General, Maisonneuve-Rosemont, Jewish General.

Ce problème traîne en longueur depuis 1970, malgré que le ministère des Affaires Sociales ait consenti certaines avancées salariales aux cadres infirmiers en 1973.

## Un seul inspecteur, 300 bateaux

# Malgré les plaintes, la GRC n'a pas fait respecter les normes de sécurité à Percé

par Philippe GAGNON  
envoyé spécial de LA PRESSE en Gaspésie

PERCÉ — Peu de gens, même les policiers, se préoccupent de surveiller les embarcations qui transportent illégalement et sans équipement sécuritaire des touristes dans le golfe de Saint-Laurent en Gaspésie.

Et malgré que des plaintes aient été logées auprès de la Gendarmerie royale du Canada à Gaspé, aucun policier n'a cru utile de s'interposer et d'empêcher que des pêcheurs, pour quelques dollars, risquent leur vie et celles des touristes en les amenant sur l'eau dans une embarcation inadéquate.

Mais, maintenant que douze personnes, trois Québécois et neuf touristes français, ont trouvé la mort noyées au cours d'une de ces excursions, la semaine dernière la Gendarmerie royale du Canada entrera probablement en action. C'est du moins l'avis de M. Raynald Lanouette, inspecteur de navires au ministère fédéral des Transports, témoin à l'enquête du coroner.

Quelques semaines avant la noyade de Percé, M. Lanouette a avoué qu'il

avait reçu un appel téléphonique l'informant que des bateaux transportaient des touristes sans permis, non munis de l'équipement sécuritaire nécessaire à ce commerce. "J'ai vérifié par la suite au bureau de la Gendarmerie à Gaspé et les policiers ne se sont pas rendus à Percé. Je suppose que maintenant que cette tragédie est survenue, ils vont s'occuper de l'affaire", a dit M. Lanouette au coroner Stanislas Dery, jeudi à Percé.

### Des problèmes

L'inspecteur de navires du ministère des Transports du Canada chargé de vérifier l'état des bateaux qui transportent des touristes est seul pour examiner plus de 300 embarcations et couvrir un territoire s'étendant sur 320 milles de routes.

Il n'a pas le temps, a-t-il affirmé, de vérifier les embarcations à chaque semaine sur la côte de Gaspé pour s'assurer qu'elles répondent toutes aux exigences de la loi. Mais, lorsqu'il a eu des plaintes contre certains propriétaires d'embarcations, M. Lanouette voudrait que des policiers de la GRC s'en occupent.

L'embarcation qui conduisait René Methot et qui a entraîné la mort de 11 autres personnes était du nombre de celles qui ne répondent pas aux exigences de la loi. Cette chaloupe de 14 pieds ne pouvait en fait laisser monter que six personnes, selon les estimations de l'inspecteur fédéral. Elle était donc surchargée et il ne manquait que 10 à 12 pouces pour que l'eau ne s'infilte dans la chaloupe de bois. De plus, aucune ceinture de sécurité, comme le prescrit la loi, n'avait été fournie aux occupants. Le groupe se dirigeait donc, comme l'ont expliqué des experts et des pêcheurs venus témoigner à l'enquête, vers une mort certaine. Les vagues étaient fortes, atteignant une quinzaine de pieds au nord de l'île Bonaventure. "Et quand je les ai vus s'aventurer à contourner l'île, j'étais certain qu'ils auraient des difficultés", a dit un vieux pêcheur, M. André Boulanger. Car à son avis, seul un bateau d'au moins 20 pieds de long avec moins de gens à son bord aurait pu contourner l'île sans trop de problèmes. Et il faut rappeler que ce lundi, 16 août, aucun bateau de pêcheurs ou de touristes n'avait pris la mer, en raison des vents violents et des fortes vagues.

### Pos très sage

René Methot et Charles-Eugène (Ti-Blanc) Langlois ne se sont pas pour autant laissés impressionner par la température. Un témoin, Alain Archambault, de Saint-Hyacinthe, possédant une boutique près du quai de Percé, a aidé les deux comparses à mettre leur chaloupe à l'eau. "Je trouvais curieux qu'ils décident de faire le tour de l'île et je ne croyais pas qu'ils feraient monter 10 autres personnes pour entreprendre cette excursion. Ils étaient dans un état d'ébriété moyen lorsqu'ils ont pris le large avec les touristes, ils avaient du plaisir, demandaient aux gens s'ils savaient nager et appelaient le groupe "leurs joyeux naufragés", relate M. Archambault.



L'embarcation qui conduisait René Methot et qui a entraîné sa mort et celle de 11 autres personnes était du nombre de celles qui ne correspondent pas aux exigences de la loi. Cette chaloupe de 14 pieds ne pouvait en fait laisser monter que six personnes, selon l'inspecteur fédéral Raynald Lanouette qui témoignait hier à l'enquête du coroner sur la tragédie de Percé.

Le chef de cette expédition, René Methot, était d'ailleurs un joyeux luron. Son frère Carl a déclaré au coroner que René n'était pas ce qu'on peut appeler un gars sérieux. "Lui, c'est le "fun", le plaisir qui l'intéressait. C'est pourquoi je lui avais retiré la permission de prendre mon bateau. S'il est allé en mer avec des touristes, c'est parce qu'il a pris mon embarcation sans autorisation", a dit Carl Methot.

L'embarcation, elle, comme le moteur de 15 forces qui la poussait, était en bon état. Un mécanicien spécialiste de cette machinerie, M. Raymond Curadeau, a indiqué que le moteur devait être encore en marche lorsque la chaloupe a chaviré. Il ne voit pas comment il aurait pu en être autrement. La petite embarcation, selon l'inspecteur de navires du gouvernement fédéral, était solide et ne devait aucun défaut majeur pouvant mettre en péril la vie de ses occupants. Sauf, qu'elle était trop surchargée et que les vagues étaient trop fortes. C'est pourquoi elle aurait chaviré...

### Les bateliers

Comme on pouvait s'en douter, les bateliers affectés au transport des tou-

ristes à Percé, suivent cette enquête de près. Pour eux, les conclusions du coroner sont capitales puisque leurs affaires ont nettement baissé depuis la tragédie.

Le vice-président de l'Association des bateliers, M. Leo Beaudin, suit l'enquête de près, assisté d'un avocat. Pour lui, il doit bien y avoir moyen d'empêcher que des pêcheurs non autorisés transportent des touristes sur le fleuve. "Ces gens-là contreviennent sûrement à une loi quelconque. Un geste insensé comme celui qui a coûté la vie à 12 personnes doit être empêché par une législation quelconque", a-t-il dit.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'une embarcation a transporté plus de passagers que permis. Un pêcheur a été trouvé coupable d'avoir placé trop de gens dans son embarcation, et cinq accusations du genre ont été portées contre un autre. La cause de ce dernier n'a cependant pas encore été entendue.

Le coroner Stanislas Dery, un spécialiste en droit maritime, doit d'ailleurs s'attaquer à ce problème. "Il est possi-

ble, nous a-t-il confié, que l'enquête soit reportée pour permettre à des organismes et des bateliers de formuler des représentations à ce sujet."

Les parents des victimes d'origine française suivent aussi l'affaire de près. Ils ont délégué au Québec M. Gagneux, le père de la jeune Catherine, morte noyée dans cette tragédie, pour voir à leurs intérêts. Ils ont aussi embauché un avocat, M. Henri Renaud de Québec, pour les représenter à l'enquête du coroner. "Je suis ici pour tenter de voir qui peut être tenu responsable de cette tragédie. Des poursuites pourraient ensuite être intentées par les familles contre le ou les responsables", a-t-il dit à LA PRESSE.

D'autres avocats sont sur place. Un pour s'occuper des intérêts de la famille Methot et l'autre pour voir à protéger ceux du club Jeunesse de Montréal. L'agence responsable du transport et de l'hébergement des touristes français au Québec. Puis s'ajoutent les curieux, près de 200, des hommes, des femmes et des enfants, qui écoutent religieusement les témoignages au petit Palais de justice de Percé.

## Les parents doivent payer les études des enfants même majeurs

En se mariant, les époux contractent par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, d'entretenir et d'élever leurs enfants.

Et ces obligations, notamment celle "d'élever" leurs enfants, comportent, pour le père et la mère, celle de leur donner une éducation convenable. Ce qui peut comprendre l'enseignement universitaire, s'ils sont en état de le leur procurer.

C'est ce que vient de rappeler la Cour d'appel de Québec, en rejetant le pourvoi d'un taverneur montrealais qui avait attaqué la décision d'un juge de la Cour supérieure l'astreignant à payer une pension annuelle non seulement à son épouse et à ses enfants mineurs, mais également à deux autres de ses enfants âgés respectivement de 20 et 24 ans.

Redigeant la décision unanime de la cour, le juge Roger Brassard souligne par ailleurs qu'autrefois l'accession normale aux métiers techniques ne nécessitait pas d'études universitaires.

Il n'en est plus de même aujourd'hui et les études universitaires sont devenues aussi indispensables pour des techniciens que pour ceux qui se consacrent à des professions autrefois dites "libérales".

Le juge Brassard soutient d'autre part que le silence du code quant à la durée de cette obligation laisse au tribunal le soin de décider quand elle doit se terminer en regard aux conditions de vie sociales et économiques dans lesquelles les jeunes gens doivent s'intégrer à la société pour y gagner leur vie.

Dans ce cas-ci, le père devra donc continuer à payer pour les études de ces enfants, d'autant plus que, jusqu'à maintenant, c'est son épouse, disposant de revenus qui elle n'a plus aujourd'hui, qui avait solde la presque totalité de ces frais scolaires.

## Un médecin condamné à la prison

par Claire DUTRISAC

Le Dr Yves Wuidart, de Montréal, a été condamné avant hier à quatre jours de prison et à \$300 d'amende pour avoir fraudé la Régie de l'Assurance-maladie de \$994,50. Le Dr Wuidart devra en outre rembourser cette somme à la Régie.

La plainte a été faite le 25 novembre dernier. Elle stipule que le Dr Wuidart "a, entre le 1er janvier 1973 et le 28 février 1974, par la supercherie, le mensonge et autres moyens dolosifs, illégalement et frauduleusement frustré Sa Majesté la Reine au droit de la Province de Québec (Régie de l'Assurance-maladie) d'une somme de \$994,50, commettant par là un acte criminel selon l'article 338 C du Code criminel".

C'est le deuxième médecin condamné à la prison. Le premier, le Dr Louis Touchette, a été condamné à cinq jours de prison. Sa cause est présentement en appel.

La sentence d'emprisonnement est généralement donnée lorsque la poursuite est faite en vertu du Code criminel du Canada dans des cas de fraude. C'est-à-dire lorsque l'on peut prouver que les services dont le paiement est réclamé à la Régie de l'Assurance-maladie n'ont pas été rendus.

A quelques exceptions près, les professionnels de la santé ont été traduits devant le tribunal pour poursuites sommaires, pour avoir réclamé des services qui n'étaient pas rendus conformément à l'entente entre le ministère des Affaires sociales et les professionnels de la santé.

A titre d'exemple, un médecin réclame des honoraires d'examen majeurs, (\$20) alors qu'il n'a effectué que des examens ordinaires (\$8). Il peut s'agir d'une interprétation de l'entente.

Auparavant, le montant de l'amende était laissé à la discrétion du juge. Si bien que des accusés devaient payer \$200 pour avoir retiré indument de la Régie des sommes minimales. Mais en d'autres cas, les honoraires perçus dépassaient de beaucoup l'amende de \$200, si bien que le professionnel de la santé était gagnant.

# Montréal ne serait pas du tout assurée d'avoir les \$100 millions

par Guy PINARD  
envoyé spécial de LA PRESSE

QUÉBEC — La ville de Montréal est loin d'être assurée d'obtenir une subvention de \$100 millions pour son usine de filtration des eaux Desbaillets.

C'est là du moins l'opinion du ministre des Affaires municipales, qui a bien voulu expliquer à LA PRESSE toutes les circonstances de cette affaire.

Initialement, l'entente fédérale-provinciale régissant les subventions dans ce domaine ne concernait que les usines d'épuration des eaux.

Il y a quelques mois, explique le ministre Goldbloom, le gouvernement fédéral

decidait d'étendre les cadres de l'entente de façon à englober également les usines de filtration des eaux.

Apprenant la nouvelle, la ville de Montréal décidait de déposer une demande, même si les travaux de l'usine Desbaillets (une usine "filtration", rappellent-ils) étaient déjà en marche.

Devant les réticences du gouvernement fédéral, l'administration municipale modifiait légèrement sa position en demandant que la subvention du gouvernement fédéral ne s'applique qu'aux travaux qui restaient à effectuer, ce qui lui permettrait de toucher les \$100 millions dont il est fait mention depuis une semaine.

Selon le ministre Goldbloom, c'est le caractère "retroactif" de la demande de la ville de Montréal qui met ses chances d'obtenir une subvention en danger.

Pour le moment, précise le ministre, la réaction du fédéral paraît négative. Mais il faut compter avec les pouvoirs de négociation et les arguments convaincants du maire Drapeau qui ne sont pas négligeables pour quiconque le connaît.

Par ailleurs, une rumeur voulant que c'était le gouvernement du Québec qui bloquait l'obtention de cette subvention, est niée formellement par le ministre Goldbloom.

"Comme il y a une nouvelle entente fédérale-provinciale qui englobe maintenant les usines de filtration des eaux en plus des usines d'épuration, il fallait que le gouvernement le signe. Nous sommes prêts à la signer. Ce n'est qu'une question de formalités", a dit M. Goldbloom.

Chose certaine, si le gouvernement fédéral déroge à son habitude de ne pas accorder des subventions "retroactives", nul doute que ce sera une façon détournée de contribuer au déficit olympique en allégeant le fardeau financier de la métropole pour l'usine que le maire a évalué à \$375 millions pendant la commission parlementaire chargée d'étudier le dossier olympique.



Victor GOLDBLOOM

# Il faut une enquête; de quel genre?

Ce fut une commission parlementaire expéditive: trois invités, trois jours de rencontre. On ne peut s'attendre à quelque résultat probant: la Commission parlementaire sur les Jeux olympiques n'a pu faire mieux que de soulever des questions. Il faut en retenir deux: quel genre d'enquête faut-il maintenant et comment Montréal pourra-t-elle s'en tirer?

On doit se rendre à l'évidence: le déficit olympique demeure sans réponse valable. Et tant qu'on ne parviendra pas à une certaine lumière sur le fameux milliard qu'il faut maintenant payer, les interprétations des uns et les accusations des autres ne serviront qu'à la condamnation de l'ensemble. Comme les politiciens sont les plus habiles à ce jeu, on peut s'attendre aux plus beaux élans démagogiques pour plusieurs années à venir. Il faut savoir la vérité si l'on veut pouvoir vivre en société. Car refuser de la chercher, c'est laisser la place à des mensonges qui ruinent l'essence même de la démocratie.

Le Parti québécois a demandé la tenue d'une enquête depuis le début des travaux de la commission. Les députés Claude Charron et Marcel Léger ont même décidé de ne poser aucune question sur tout ce qui s'était passé avant les Jeux. Il est évident qu'ils n'ont pu se retenir devant le maire Drapeau: on a eu droit à quelques affrontements politiques

qui n'avaient aucune relation avec le déroulement des travaux de la commission. Mais le spectacle prouvait néanmoins une chose: l'incapacité d'une commission parlementaire face à une question d'ordre technique ou technologique.

M. Léger a pu présenter quatre interrogations sérieuses. Mais personne ne pouvait apprécier objectivement la valeur des tentatives de réponse. Après une heure et demie à discuter des fameuses grues, il était difficile de dire s'il aurait fallu les acheter ou en vendre. Les diverses dimensions professionnelles des problèmes techniques ne peuvent être étudiées par des profanes, soient-ils députés. Il faut des experts.

C'est pourquoi le Parti québécois a eu raison de demander la tenue d'une enquête. Et le premier ministre a raison d'accepter cette enquête. Autrement, l'insatisfaction de la population pourrait en engendrer de pires ennuis.

Mais l'enquête que le Parti québécois a en tête n'est pas celle que prépare probablement le gouvernement. Laquelle faut-il?

Le Parti québécois veut trouver les coupables d'une fraude gigantesque. Pour cela, il veut la tenue d'une commission d'enquête avec des pouvoirs judiciaires et les condamnations qui s'en suivent. C'est

une erreur. D'abord parce que ceux qui ont pu profiter d'un supplément d'honoraires ou de traitements de faveur sauront sûrement se défendre. Mais surtout, parce que le problème du déficit d'un milliard de dollars ne trouve pas sa solution dans des profits cachés ou des pots de vin de quelques centaines de milliers de dollars. On risque même, à ce moment, de quitter la proie pour l'ombre. On n'aura fait qu'ajouter à l'injustice.

Ce qu'il importe de savoir atteint d'autres proportions. Car il faut connaître dans quelles mesures ont joué les divers facteurs d'augmentation des coûts. Quelle est la part de l'accélération des travaux? du manque de productivité, incluant grèves et sabotages? des contrats accordés dans le secret? de l'équipement mal choisi? de l'incompétence des administrateurs ou de la main-d'oeuvre? de la nécessité des collaborations étrangères? et bien d'autres choses encore.

Pour cela, pas besoin d'un million et d'inspecteurs de police. Il suffit d'avoir des comptables travaillant avec des ingénieurs et des administrateurs. Objectivement, ces hommes peuvent faire leur enquête, supposant qu'ils aient accès à toutes les sources. Ils peuvent la déposer devant l'Assemblée nationale et tous les observateurs. Et tout le monde

pourra juger. Il est probable qu'on pourra accuser peu d'individus. Mais qu'on découvrira les bassesses d'une conscience sociale mal formée.

L'important n'est pas d'enfermer des coupables en prison mais bien de mettre à nu le mal qui nous trouble. Pour cela, il faut une enquête à tout prix.

Il n'y a rien comme la vérité pour engendrer la sérénité et le respect des hommes. A ce compte-là, on ne peut accuser le maire Jean Drapeau de fourberie quand il avoue, presque candidement, qu'il ne veut pas remettre à la province les 200 millions de dollars que Québec réclame de Montréal. Mais monsieur le maire est encore convaincu qu'il pourra prouver sa thèse de l'autofinancement envers et contre tous. Même s'il lui faut affirmer que la taxe sur les cigarettes fait partie des méthodes d'autofinancement ou autre incompatibilité semblable. Même s'il doit s'appuyer sur le RCM pour proclamer que les élus de Montréal sont unanimes à refuser de reconnaître la dette. Un entêtement prêt à toutes les concessions.

Le geste est louable: le maire ne veut pas taxer davantage ses concitoyens. Mais il ne calcule pas le coût de l'illusion.

Jean-Guy DUBUC

## bloc-notes

### De M. Chirac à M. Barre

Les raisons de l'éloignement de M. Chirac ont été données, tardivement mais clairement, à la fois dans une lettre du premier ministre au président et par M. Giscard d'Estaing dans une allocution télévisée. M. Chirac désirait un accroissement de pouvoir. Le président, de son côté, s'inspirant du testament du général de Gaulle, déclare qu'un "transfert d'autorité vers le premier ministre serait fondamentalement contraire à la constitution de la Ve République". Ce rappel circonstanciel de la mémoire d'un grand dispa-

ru aura peu fait, au moins chez les gaullistes les plus orthodoxes, pour réhausser le prestige d'un président qu'on tient, dans ces mêmes milieux, pour le liquidateur de l'héritage gaullien.

Et, c'est bien là, en partie, qu'est le problème aujourd'hui. Le départ de M. Chirac n'était pas souhaité par les parlementaires. La majorité de l'UDR, la majorité des Républicains indépendants, une proportion impressionnante des centristes souhaitaient le maintien de M. Chirac. Telle était, en tout cas, l'humeur

il y a seulement quelques jours. C'est cette réalité qui donne la mesure du risque assumé par un président qui déclare qu'il lui revient de décider des grandes orientations.

La nomination de M. Raymond Barre comme successeur de M. Jacques Chirac atténue les risques de l'opération. De tout ce qu'on sait de M. Barre — et à la vérité il est peu connu — il appert que le personnage est peu porté aux vibrations. Au moment où le pays fait face à l'inflation, au chômage, aux conséquences d'une sécheresse sans précédent en Europe, au moment où le franc est menacé, l'arrivée d'un technocrate dont la réputation d'économiste est solidement établie est logique.

Dans un article récent du FIGARO, M. Michel Debré, ancien ministre du général de Gaulle, prévoyant le remaniement annoncé mercredi, écrivait qu'il sera "le dernier avant la grande crise qui menace de secouer le corps social". Cet ancien premier ministre n'émet pas ce pronostic à la légère. Souhaitons pourtant qu'il se trompe. Souhaitons-le pour la France et souhaitons-le pour nous, car tout se tient. Contrairement à une croyance répandue, la lutte contre l'inflation au Canada n'a pas commencé en 1975. Elle a commencé en 1965. Vous voyez où nous en sommes... Le 14 octobre prochain, de puissantes organisations se proposent de dire "non" au programme du gouvernement canadien.

Guy CORMIER

### Une ville sans histoire?

Montreal change non seulement de visage mais d'identification. On vient de biffer, par exemple, le nom de la rue "Craig" pour le remplacer par "Saint-Antoine". A quoi servent les noms de rue? A les identifier, bien sûr, dirait La Palice. Mais pour combien de temps? aimerait savoir l'agent de police.

La rue "Craig" portait ce nom depuis près de 160 ans. Mais en Amérique, où fleurit la civilisation de l'éphémère, les noms de rue doivent apparemment être remplacés comme des "Kleenex". Il y a cependant un danger à cette frénésie de renouvellement et d'obsolescence accélérée. Comme la vie des citoyens allonge, il va falloir une excellente mémoire pour se retrouver dans une ville où les rues auront autant d'"alias" que les individus de la pègre. A moins que l'on sous-tire les noms de rue par les numéros de cadastre!

Les noms de rue sont, en outre, des rappels historiques. C'est l'attribution des villes européennes. Ainsi Montréal n'y gagnera guère à appeler la rue Sherbrooke boulevard Saint-Anaclet, ou la rue Amherst avenue Robert Charlebois. Les citoyens, comme les touristes, finiront par croire que Montréal est le produit exclusif des Canadiens français et des saints. D'autant plus que l'histoire est de moins en moins enseignée dans les écoles. Bref, pour son cachet historique autant que pour permettre aux citoyens âgés de se reconnaître, Montréal ne doit pas "débaptiser" ses rues. A moins que l'on soit convaincu que la survivance française repose sur la toponymie. Il faudra alors obliger la société "Shell", par exemple, à s'appeler "Coquille" dans cette province pas comme les autres.

L'Ironiste



Droits réservés

## DOCUMENT

# Négociations dans la fonction publique en France (1)

par Gilles COULOMBE

M. Coulombe est conseiller politique au Conseil du Trésor à Ottawa. Il a étudié sur place le fonctionnement des relations de travail entre employeurs et syndiqués dans la fonction publique. Voici le premier d'une série de deux textes.

En France, la négociation collective dans la Fonction publique revêt un caractère réglementaire et statutaire. La plupart des conditions générales de travail des personnels sont fixées dans un statut général qui porte sur des questions telles que le recrutement, la rémunération et les avantages sociaux, la notation et l'avancement, la discipline, les congés, les mutations, les cessations de travail, les organismes consultatifs syndicaux, etc. Il existe également des statuts particuliers traitant des questions propres à chaque corps de fonctionnaires ou précisant certaines modalités d'application du statut général. Chaque modification de statuts doit faire l'objet d'une consultation préalable avec les organisations syndicales. Après avis du Conseil supérieur de la Fonction publique, le Premier ministre peut modifier les statuts par décrets. Ceux-ci deviennent des lois réglementaires. Ces statuts s'appliquent à l'ensemble de la Fonction publique française, à savoir l'Administration centrale, les entreprises du secteur nationalisé, et les collectivités locales.

### La consultation syndicale

Le statut général de la Fonction publique prévoit l'institution des divers organismes consultatifs composés paritairement de représentants de l'Administration et de représentants de fonctionnaires désignés par les organisations syndicales les plus représentatives ou élus par

les fonctionnaires eux-mêmes. Ces organismes sont:

### 1) Le Conseil supérieur de la Fonction publique

Ce conseil est compétent pour donner un avis sur toutes les questions de caractère général intéressant la Fonction publique, et formuler des suggestions au Premier ministre dans ce domaine. Il examine les statuts particuliers qui peuvent déroger aux dispositions du Statut général et il coordonne les activités des commissions administratives et des comités techniques paritaires. Il constitue en outre l'organe supérieur de recours en matière de discipline, d'avancement, de notation, de cessation de fonction et de licenciement. Cependant, les avis de ce Conseil ne sont pas exécutoires. Ils peuvent être rejetés par le gouvernement, mais habituellement ils sont suivis. La représentation est paritaire et se compose de 32 membres. Lorsqu'il y a une réunion plénière, l'Assemblée est présidée par le ministre de la Fonction publique, ou son représentant. Elle a lieu une fois par trimestre en principe.

### 2) Les commissions administratives paritaires

Il existe une commission administrative pour chaque corps de fonctionnaires. En cas d'insuffisance des effectifs, une commission administrative peut être instituée pour plusieurs corps de fonctionnaires. Les corps groupent les fonctionnaires soumis au même statut particulier et ayant vocation normale aux mêmes grades. Chaque ministre gère ses propres corps et la commission est placée auprès du directeur du personnel qui la préside. Les commissions comportent quatre membres nommés pour un mandat de trois ans. La compétence de ces

commissions administratives paritaires est limitée aux questions d'ordre individuel, c'est-à-dire, aux questions de recrutement, avancement, discipline, détachement, licenciement, mutation, démission, etc. Des commissions administratives paritaires peuvent être créées au niveau local par décret, afin de préparer les travaux des commissions administratives nationales. Ces commissions jouent ainsi un rôle important dans la gestion des carrières et les garanties disciplinaires des fonctionnaires.

### 3) Les comités techniques paritaires

Les comités techniques paritaires sont susceptibles d'être institués à divers échelons:

- comité technique ministériel dans chaque département ministériel auprès du ministre;
- comités techniques centraux auprès du directeur du personnel de l'Administration centrale, auprès de chaque directeur ou directeur général d'Administration comportant des services centraux et des services extérieurs, ainsi qu'auprès de chaque directeur ou directeur général d'établissements publics de l'Etat;
- comités techniques locaux auprès des services ou groupes des services dans les circonscriptions territoriales dont la nature ou l'importance les justifie.

A l'origine, les comités techniques paritaires furent conçus comme des instruments de la participation des syndicats de fonctionnaires à l'amélioration du fonctionnement des services publics et à la modernisation de l'Administration. A cette fin, ils devaient être obligatoirement consultés en matière:

- d'organisation des administrations, établissements et services,
- de fonctionnement des administrations et services et notamment de modernisation des méthodes et techniques de travail,
- d'élaboration ou de modification des règles statutaires régissant les personnels affectés dans les services de leur compétence,
- de fixation des normes et des primes de rendement,
- de formation professionnelle.

Les comités techniques paritaires sont composés en nombre égal de représentants patronaux et syndicaux; leurs membres sont désignés par arrêté ministériel.

Les organismes consultatifs paritaires ne jouent pas pleinement le rôle qui leur avait été initialement attribué par le statut général des fonctionnaires et l'on constate une tendance à leur substituer pour des problèmes particuliers des organismes consultatifs ad hoc dans lesquels la représentation syndicale est généralement amoindrie.

### La concertation

Les organismes de consultation décrits plus haut permettent aux parties d'en arriver à des accords concertés qui s'apparentent à des "gentleman's agreements", c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'effet juridique en raison du caractère réglementaire de la Fonction publique. Le seul effet contraignant attaché à ces organismes réside dans l'obligation de consulter les institutions paritaires. Le

Conseil d'Etat peut annuler toute décision prise par une autorité hiérarchique qui n'aurait pas respecté la formalité de la consultation préalable. Les accords concertés ne produisent d'effet juridique que s'ils sont ratifiés par la puissance publique; ils sont assimilables à une technique d'élaboration de la loi ou du règlement.

Les accords concertés s'élaborent à deux niveaux. Il y a d'abord le niveau ministériel (comités techniques paritaires), sous les discussions portent généralement sur les modifications des statuts particuliers, les conditions de travail, les effectifs, la titularisation des auxiliaires... Lorsque les projets portent sur des sujets à incidence budgétaire comme le classement des corps, les horaires, accords salariaux; les discussions sont élaborées conjointement entre le ministère ou les ministères concernés, la Fonction publique et les Finances, sous l'arbitrage du Premier ministre. Les accords de l'Administration sont par la suite référés au Conseil supérieur de la Fonction publique pour avis.

Outre cet appareil consultatif dont l'action est orientée sur les conditions de travail, il existe une consultation beaucoup plus large des organisations syndicales au sein du Conseil économique et social. Les sujets de discussion portent sur les projets de loi économique, tels la réforme de l'entreprise, le droit fiscal, le plan, etc. Ce Conseil fournit des avis au Premier ministre sur les questions d'envergure nationale.

### Le droit de grève

Le droit de grève est reconnu dans la

Constitution, mais il est interdit pour certaines catégories de personnels, telles les magistrats, les policiers, les agents des services extérieurs et de l'Administration pénitentiaire, les agents des services de transmission du ministère de l'Intérieur, les officiers contrôleurs de la circulation aérienne et les électroniciens de la navigation aérienne, les militaires. Le fait de passer outre à cette interdiction peut entraîner des sanctions disciplinaires allant jusqu'à la révocation. Par ailleurs, ces personnels qui n'ont pas droit de grève sont placés hors statut et ils bénéficient de certains avantages supplémentaires.

Il existe deux types de conflits: les conflits de caractère général et les conflits particuliers. Les premiers ont pour objet de paralyser l'ensemble des services publics. Un conflit de caractère général est rare et depuis 1968, les tentatives à cette fin n'ont pas abouti. Concernant les conflits particuliers, il y a ceux qui sont liés au principe de la parité, selon lequel un travail équivalent appelle un traitement équivalent. Ces conflits sont justifiables et le gouvernement s'efforce de les prévoir en délimitant les mesures de reclassement qu'il adopte, compte tenu de l'existence de certains liens historiques entre les différentes catégories de fonctionnaires. Il y a enfin les conflits spécifiques liés à un sujet particulier tel les centres de tri des postes ou celui des agents de contrôle de la circulation aérienne qui s'estimaient déclassés par rapport à leurs confrères d'autres pays. La solution de ces conflits est plus difficile, car si le gouvernement cède à une revendication, il y a risque de voir le système de parité menacé. Par ailleurs, si le gouvernement refuse de régler le problème, le conflit risque de s'étendre.

A suivre

# Une mise au point du ministre Jean Chretien PARTICIPATION D'OTTAWA AU FINANCEMENT DES OLYMPIQUES

Monsieur Roger Lemelin  
Président et Editeur  
LA PRESSE

Cher monsieur Lemelin,

Dans un commentaire paru dans LA PRESSE du 29 juillet, Marcel Pépín escamote allégrement les quelque \$865 millions que diverses interventions fédérales auront permis d'affecter au financement des Jeux olympiques de Montréal, de 1973 à 1979, pour mieux taxer le gouvernement fédéral de "parcimonie" envers cette manifestation sportive.

Marcel Pépín est libre de prêter aux politiciens fédéraux les plus sombres mobiles et les plus noirs desseins — c'est bien connu, nous avons le dos large et la couenne dure! Libre à lui de passer sous silence l'action menée depuis plus de cinq ans par toute la députation libérale québécoise à Ottawa pour obtenir que le gouvernement fédéral fasse tout en son pouvoir — compte tenu du caractère particulier de cette manifestation — pour assurer le plein succès des Jeux olympiques. C'est également son droit de reprocher

au Premier ministre Trudeau et aux ministres fédéraux d'avoir fréquenté trop assidûment les Jeux, (que n'aurait-il pas écrit si nous n'y avions pas mis les pieds?) et d'avoir choisi de ne point voir les nombreux fleurdelisés qui flottaient, avec l'unifolié, un peu partout sur le campus olympique.

A titre de Président du Conseil du Trésor et de ministre responsable de la coordination des initiatives fédérales concernant les Jeux, je me dois cependant de relever les énormités que Marcel Pépín s'est permis d'écrire au sujet de la participation du gouvernement canadien au financement de la XXIe Olympiade.

Abasourdi, sans doute, par les hauts faits des athlètes, convoitant peut-être — chacun sa spécialité — la médaille d'or du jaunisme, votre journaliste commença par dénaturer complètement la politique fédérale sur les Jeux. "C'est l'affaire de Montréal et du Québec; le gouvernement d'Ottawa n'a rien à voir dans l'organisation des Jeux et ne paiera pas un cent", fait-il dire au Premier ministre Trudeau. Or dès le 2 février 1973, soit il y

a trois ans et demi, le chef du gouvernement affirmait précisément le contraire: "Bien que l'organisation des Jeux soit la responsabilité de la ville de Montréal, le gouvernement fédéral s'y est intéressé en raison, d'une part, du caractère international de l'entreprise et, d'autre part, des méthodes de financement envisagées par la ville de Montréal et le Comité organisateur des Jeux olympiques." Le Premier ministre a en outre précisé que le Trésor fédéral absorberait les déboursés additionnels occasionnés par l'extension de services fédéraux à une manifestation de cette envergure. Je souligne que ces propos, maintes fois réitérés depuis par M. Trudeau, mon prédécesseur au Trésor et moi-même, ont été tenus au tout début de 1973, alors qu'au dire de Marcel Pépín notre gouvernement "était dans une position fort précaire." Qui plus est, cette politique a été appuyée par tous les partis représentés au Parlement fédéral.

Une loi de ce Parlement a donc autorisé l'Hotel de la Monnaie et le ministère des Postes à émettre des pièces et des timbres commémoratifs, à l'occasion

des Jeux de Montréal, et de verser le revenu net de ces opérations financières au COJO. Je rappelle que, selon la constitution, le droit de battre monnaie et le droit de timbrage sont des POUVOIRS EXCLUSIFS du Parlement fédéral. Je signale aussi que c'était la première fois, dans l'histoire du Canada, que le gouvernement fédéral affectait ces mécanismes monétaires et fiscaux à des fins particulières et non gouvernementales. On estime que le COJO aura retiré au moins 135 millions de dollars de ces deux sources.

Le Parlement fédéral a également autorisé, par voie de législation, l'organisation d'une loterie nationale afin de faciliter le financement des Jeux olympiques de Montréal. Encore là, il convient de signaler que seul le gouvernement fédéral pouvait autoriser la vente des billets de la Loterie olympique dans tout le territoire canadien. On évalue à plus de 225 millions de dollars les revenus que le COJO, après le dernier tirage, aura tirés de cette source.

En troisième lieu, on estime que 35 ministères et organismes fédéraux auront déboursé quelque 155 millions de dollars pour assurer le déroulement harmonieux des Jeux olympiques. La participation fédérale s'est manifestée principalement dans les domaines suivants: sécurité, entraînement des athlètes et services à ceux-ci, visiteurs étrangers, main-d'œuvre, protocole, diffusion, présentation, officiels, installations, service postal, promotion, programme culturel et coordination.

De tout cela, Marcel Pépín ne dit mot — ou plutôt si: il a le culot de reprocher au gouvernement fédéral d'avoir mis en place, pour la durée des Jeux, un dispositif de sécurité assez efficace pour éviter que l'Olympiade de Montréal ne soit assombrie par des émeutes sanglantes, comme celle de Mexico, ou des attentats terroristes, comme celui de Munich. Votre journaliste est un sensibler: il a trouvé "désagréable" et "disgracieuse", le père. La présence des Forces Armées et de la Gendarmerie royale à Montréal, je n'aime guère plus que lui les mitraillettes et les contrôles policiers; mais je me félicite que les frais considérables engagés par nous pour assurer la sécurité des athlètes, des visiteurs et du public montréalais nous aient épargné toute perte de vie humaine. Je suis d'ailleurs loin d'être le seul à m'en féliciter, et je ne saurais rendre meilleur hommage aux

responsables de la sécurité olympique — ceux du Québec et de Montréal comme de l'Armée et de la Gendarmerie canadienne — que de citer la déclaration émise par la délégation olympique française avant de quitter Montréal:

"Les mesures de protection des athlètes mises en place ont donné raison aux autorités canadiennes, puisque ainsi le parfait déroulement des Jeux a été assuré sans incident qui aurait pu être dramatique pour l'avenir des Jeux olympiques. Ces mesures ont été appliquées avec tant de courtoisie et de gentillesse que les athlètes et dirigeants n'y ont plus prêté attention très vite."

Mais revenons aux gros sous qui préoccupent tant votre journaliste. Comme je viens de l'indiquer, la mise en œuvre des programmes de financement et la prestation de services essentiels auront porté à près d'un demi-milliard de dollars la contribution du gouvernement fédéral au financement des Jeux olympiques. C'est la une drôle de "mesquinerie", qui ne m'a aucunement incité à longer les murs du stade et à battre ma coulpe en public, depuis la mi-juillet!

Mais ce n'est pas tout. J'annonçais le 10 mai dernier que le gouvernement fédéral, conscient du fait que les Jeux avaient coûté plus cher que prévu, avait décidé d'établir et d'exploiter lui-même une loterie nationale pour faciliter jusqu'à la fin de 1979, le financement des Jeux olympiques et des Jeux du Commonwealth qui auront lieu à Edmonton, en 1978. Cette nouvelle loterie, Loto Canada, donnera aux Canadiens — à tous les Canadiens — la possibilité de contribuer au financement du déficit des Jeux, dont ils ont pu constater le franc succès ces dernières semaines. Si Loto Canada a avéré aussi populaire que la Loterie olympique, le Québec pourra percevoir et affecter au déficit olympique, quelque 350 millions de dollars d'ici à la fin de 1979.

L'apport du gouvernement fédéral au financement des Jeux olympiques atteindra ainsi près de 865 millions de dollars, soit près de soixante pour cent de leur coût total. Tant mieux si la XXIe Olympiade a été une "opération de prestige" pour l'ensemble du Canada, car quoi qu'en dise Marcel Pépín, elle n'aura pas



M. Jean CHRETIEN

été "payée" seulement par les Québécois.

Le Président du Conseil du Trésor  
Jean CHRETIEN

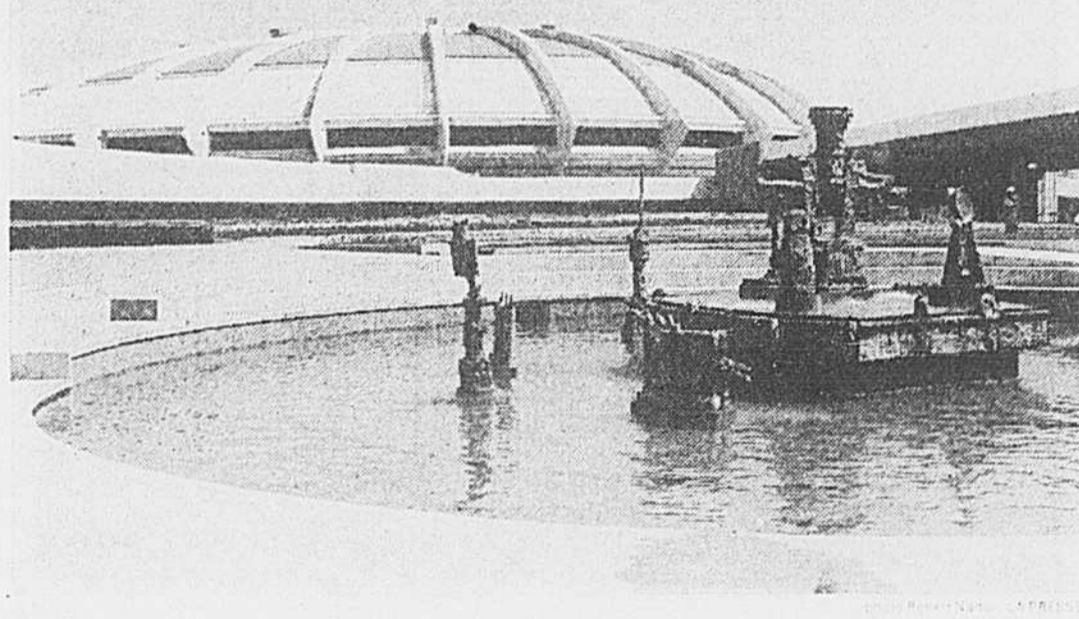
**N.D.L.R.:** Non seulement ai-je noté la portée fédérale des lois autorisant les programmes d'autofinancement, mais j'ai précisé de la part d'Ottawa s'arrêtaient, ces programmes n'impliquant aucun déboursement de la part du trésor fédéral.

Je n'ai évidemment pas rappelé que le gouvernement fédéral a continué de maintenir ses services habituels d'immigration, de douanes, de protocole, etc., personne ne s'étant jamais attendu que les Québécois paient cela aussi.

Mais puisque M. Chretien réussit, sans perturber directement au financement du déficit olympique, à aligner une contribution fédérale de \$865 millions, aussi bien lui donner tout de suite la médaille d'or de la prestidivination olympique.

L'ennui, c'est qu'aux dernières nouvelles le déficit était encore là, tout entier, à la charge des Québécois.

Marcel PEPIN



## Mise au point de l'O.I.I.Q.

À l'Honorable Robert Bourassa  
Monsieur le Premier ministre,

Le Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec désire apporter des clarifications suite aux déclarations faites par le ministre des Affaires sociales devant l'Assemblée nationale le 23 juillet 1976, insinuant que les corporations professionnelles devaient intervenir auprès de leurs membres impliqués dans les conflits de travail des établissements de santé.

En complet désaccord avec l'affirmation du ministre qui dit: "Hier, pour la première fois, la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers s'est souvenue de l'existence dans sa loi constitutive, de certains pouvoirs d'intervention", le Bureau de l'Ordre tient à faire remarquer que dès le 10 juin 1976 un télégramme vous était envoyé ainsi qu'au ministre des Affaires sociales, au ministre de la Fonction publique et aux parties concernées par le conflit. Ce télégramme faisait état des préoccupations de l'Ordre quant à la protection du public en ces termes:

"Le Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec est extrêmement inquiet face aux conflits syndicaux qui perdurent dans les établissements de santé, conflits qui semblent vouloir s'étendre. Le Bureau de l'Ordre, préoccupé des répercussions de ces conflits sur la quantité et la qualité des soins infirmiers et, par conséquent, sur la qualité de vie de la population, incite les parties en cause à accélérer les démarches afin d'en venir à des ententes satisfaisantes négociées dans les meilleurs délais avant que la situation ne devienne sans issue."

Tant que les parties concernées négociaient de bonne foi, conformément au Code du travail, le Bureau de l'Ordre n'avait pas à s'immiscer entre les deux interlocuteurs, d'autant plus que l'Etat pouvait utiliser l'instrument qu'il s'était donné en faisant respecter la Loi visant à assurer les services de santé et les services sociaux essentiels en cas de conflit de travail (L.Q. 1975, ch. 52).

Le ministre insinue que l'Ordre n'a pas exercé les responsabilités déléguées par l'Etat quant à la protection du public. Conscient des responsabilités qui lui sont confiées par la législation, le Bureau de l'Ordre a été stupéfait d'apprendre par les médias d'information que le gouvernement songeait à se substituer à la corporation professionnelle en menaçant de radiation les infirmières et infirmiers en grève.

Le Bureau de l'Ordre sait qu'en vertu de l'article 125 du Code des professions, le syndicat doit à sa demande "porter contre un professionnel toute plainte qui paraît justifiée". Il sait aussi qu'en vertu de l'article 127 du même Code:

La plainte peut requérir la radiation provisoire immédiate de l'intéressé, lorsque les faits qui lui sont reprochés sont de nature telle que leur continuation ou leur répétition risquent de compromettre gravement la protection du public.

Le Bureau n'a pas jugé bon de recourir à ces articles et ce pour les raisons suivantes:

- premièrement, leur application s'aurait difficile puisque même si le Code des professions est en vigueur depuis le 1er février 1974, le règlement concernant le Code de déontologie présenté par le Bureau en février 1975 n'a pas encore été adopté par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil;
- deuxièmement, il faut s'interroger sur les résultats que les articles 125 et 127 du Code des professions étaient susceptibles de produire, eussent-ils été appliqués. Le Bureau n'était pas convaincu que la radiation provisoire des 5.300 infirmières de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec était de nature à protéger le public.

En effet, les infirmières refusaient leurs services aux établissements de santé à cause de la grève légale qui les opposait à leurs employeurs, la radiation aurait eu en plus pour conséquence de les empêcher de donner des services à la population en dehors de ces établissements.

Le Bureau de l'Ordre a donc, par un communiqué en date du 22 juillet 1976, incité ses membres à reprendre leurs services à la clientèle en les avisant des implications des articles précités, mais n'a pas cru opportun, dans les circonstances actuelles, d'engager des procédures.

Le Bureau de l'Ordre déplore que le gouvernement, par la voix de son ministre des Affaires sociales, rejette sur la corporation des responsabilités qui lui appartiennent en propre.

Le Bureau de l'Ordre croit avoir assumé ses responsabilités face à la situation et il désire assurer le législateur et le public qu'il continuera à les assumer.

Jeannine TELLIER-CORMIER, inf. Présidente

## Santé et longue vie à notre maire

Honneur au maire Jean Drapeau

Monsieur le maire demeure toujours pour moi le politique intègre (chose très rare) qui ne pense et qui n'agit qu'en vue du bien de ses administrés. De plus, je considère qu'il a le génie de tirer le meilleur parti possible d'une situation sans jamais critiquer l'ordre établi et surtout sans jamais en appeler à la révolution. Il semble très bien comprendre que toutes les révolutions n'ont jamais rien réglé. Ce furent toujours de grandes calamités pour les peuples qui s'y sont livrés, avec un lourd cortège de pleurs et de souffrances inutiles.

Certains journalistes ont écrit que l'ovation qu'on lui a faite, lors de la fermeture des Jeux, lui avait fait regretter le cœur des Québécois et avait contribué largement à relever le prestige de la

ville de Montréal. Quant à moi, j'ai toujours pensé qu'un politique de sa taille ne peut se rencontrer qu'une fois en deux ou trois siècles et que si le Ciel nous en envoie un, il est du devoir de tous les citoyens de le conserver précieusement le plus longtemps possible.

Je suis entré tout de go dans l'esprit olympique puisque ce n'était que le prolongement du thème d'amour et de fraternité proposé par "Terre des hommes".

"Terre des hommes"! Quel beau petit coin enchanté et enchanteur d'un Montréal qui devient de plus en plus attrayant. Malgré mes nombreux voyages à travers le monde, ce petit coin unique, cet Eldorado de rêves m'attire toujours et je ne manque pas de le visiter au moins une vingtaine de fois par an avec ma

famille et mes amis. Et tout cela malgré mon absence de trois ou quatre semaines durant la saison estivale pour vacances.

Monsieur le maire a le don rare de trouver sans cesse des formules nouvelles et heureuses pour donner de l'emploi aux Montréalais, ainsi que pour développer le commerce et l'industrie dans notre ville. Il a même trouvé en la loterie un merveilleux moyen de financement très efficace et sans douleur... De plus, toutes ses réalisations ne se sont jamais accomplies au détriment de qui ce soit. Au contraire, leur action bienfaitrice s'est étendue à toute la province et à la grandeur du pays. Après avoir hautement apprécié "Terre des hommes", (qui se continue toujours) le monde entier participe aux Jeux qu'il a organisés, alors qu'une belle fraternité se développe parmi les peuples

et prélude à un avenir merveilleux! Bravo, Mille bravos, monsieur Drapeau.

J'espère, comme on l'a suggéré, que le stade olympique porte son nom et je suggère en plus qu'une des plus grandes rues de Montréal porte également son nom. Je verrais très bien, par exemple, la rue Sherbrooke s'appeler, l'avenue Jean Drapeau, puisque cette voie conduira au stade Jean Drapeau.

Enfin si possible, je suggère que les Olympiades de 1984 soient tenues à Montréal, puisque toutes les installations sont maintenant pratiquement terminées. Et ne serait-il pas alors souhaitable et convenable que le maire Jean Drapeau preside ces futures Olympiades?

Santé et longue vie à notre maire!

T. L'UCYER

## Bravo à la police des autoroutes

De tous les corps policiers du Québec, il en est un qui mérite davantage notre admiration et notre compréhension: la Police des Autoroutes du Québec.

C'est un corps de police relativement jeune, si on le compare aux autres du Québec. Toutefois, cette note de jeunesse ne les empêche nullement d'être vraiment fonctionnels et de fournir un travail adéquat.

De par leur formation, leur travail et leur discipline, les agents de police des autoroutes oeuvrent dans un milieu enchanteur, mais qui porte également son poids d'ingratitude... Ingratitude en ce sens qu'ils ont pour mission spécifique la surveillance routière de ces merveilleuses artères sur lesquelles les usagers sont heureux de "rouler", trop heureux souvent!

Une des trois raisons suivantes au moins trotte dans l'esprit de celui qui emprunte les autoroutes:

- "Je dépose la monnaie réglementaire, je paie mon droit de passage";
- "Je suis 'pressé'";
- "La route est si belle, si invitante... Quant au reste, à la grâce de Dieu... Et voilà que la route semble lui appartenir. Reste aux agents la mission de freiner quelque peu leur 'joie de rouler' et leur sensation de liberté totale..."

L'agent, lui, n'oublie pas que la sécurité prime pour tous et pour chacun, quel qu'il soit. S'il s'interpose entre un usager abusif et les autres, c'est pour la sécurité de ces "autres" et de cet individu lui-même. Si chacun possédait sa propre autoroute, il va de soi alors que le "problème" collectif serait anéanti; la situation deviendrait individuelle et donc personnelle. Mais la n'est pas la réalité, loin de là.

Si on fouille quelque peu les statistiques dans le nombre et le genre d'accidents sur les autoroutes du Québec, on est surpris de constater les divers facteurs d'accidents: défauts mécaniques d'un véhicule automobile, rencontre d'un

objet fixe insolite sur la route, rencontre frontale avec un conducteur "émêché" par l'alcool et qui fait traverser le terrain à son véhicule, voiture accrochée par un "dépassant" imprudent, perte de contrôle, vitesse excessive, etc.

On sait que le code de la route est clair et précis pour les usagers des autoroutes. Les limites de vitesse au moins sont connues et affichées: minimum 50 milles, maximum 70 milles à l'heure. Mais reste à savoir ce que se passe dans la tête de celui ou celle qui emprunte une autoroute. Quelle est son idéologie vis-à-vis la conduite d'une voiture sur de telles routes? Lui, il se sent "sécuritaire", mais l'est-il réellement pour les autres? Les autres le sont-ils pour lui? Autant d'usagers, autant de questions.

Quant aux agents patrouilleurs des

autoroutes, abstraction faite des raisons personnelles des usagers, ils ne font que constater la réalité et faire appliquer les règlements du code de la route, sur les autoroutes.

L'Office des Autoroutes du Québec publiait, il y a quelque temps, une brochure intitulée: "Parce qu'on vous aime: le règlement 20". L'objectif de cette réglementation est le confort et la sécurité pour les usagers des autoroutes. De ces vingt points du règlement, les trois plus baffoues ou oubliées sont, dans l'ordre:

- a) la vitesse: min. 50, max. 70;
- b) circulation continue sur la voie de gauche;
- c) l'intensité des phares non diminuée au moment nécessaire.

Fortes des statistiques probantes au

sujet des dangers d'accidents, les agents patrouilleurs ne font qu'assurer à tous la sécurité la plus adéquate possible. Ne leur en voulons donc pas si quelquefois ils viennent mettre un frein à nos "folies de vitesse" sur ces magnifiques autoroutes, ou à nos imprudences flagrantes.

Il est un principe bien connu que le bien-être collectif doit primer sur le bien-être individuel; la sécurité collective est basée sur la sécurité individuelle autant que la prudence, la courtoisie et la compréhension de chacun.

Bravo donc à la Police des Autoroutes du Québec. Votre corps policier tout jeune et si bien discipliné fait honneur à l'idéologie spécifique des Québécois.

Roger MELANCON  
Therville, Que.



**N.D.L.R.** LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non-publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: Lettres des Lecteurs - Service de l'édition, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Qué.

# Irresponsabilité sociale, selon Marcel Léger

SUIVE DE LA PAGE A 1

en vue d'obtenir une résidence pour personnes âgées ou semi-autonomes comprenant tous les services nécessaires à leur bien-être, plutôt que de conclure une entente avec le CSS qui n'aboutirait qu'à augmenter encore le nombre de familles d'accueil.

Hier, les conseillers municipaux, réunis en comité plénier, travaillaient justement à harmoniser les règlements municipaux qui, actuellement, selon le

directeur du service de l'urbanisme, ne permettent pas dans les quartiers résidentiels d'admettre des étrangers dans les maisons privées moyennant rémunération.

Les personnes, déclarées coupables par la Cour municipale, connaîtront leur sentence le 30 septembre. Prises entre deux lois, venant du même législateur, elles acceptent de continuer à tenir tête à un règlement municipal qu'elles ne parviennent pas à comprendre. Leurs propos, à l'endroit des autorités municipales, trahissent un début certain de révolte.

Trois d'entre elles, rencontrées hier par LA PRESSE, disaient trouver inacceptables d'être déclarées coupables pour avoir voulu gagner honnêtement un peu d'argent (un patient hospitalisé coûte quand même plus que \$6 par jour à l'Etat), mais surtout pour avoir ouvert les portes de leur maison et pour avoir accepté de consacrer leur temps à des personnes, dont le seul tort est d'avoir besoin que l'on s'occupe d'elles.

Les deux personnes qui vivent dans la famille de Mme Couture, l'une des cinq personnes déclarées coupables, sont heureuses. Elles parlent de leur petit paradis, un bungalow construit dans une rue résidentielle, vivante mais pas

trop bruyante, avec cour arrière, pelouse et balançoire.

L'une d'entre elles est épileptique. Elle n'a pas eu une seule crise depuis qu'elle demeure chez Mme Couture. Cette dernière jure qu'elle ne les abandonnera pas. Elle ajoute: "On ne peut

quand même pas les jeter dans le fleuve."

Mme Couture blâme aussi les préjugés qui entourent Saint-Jean-de-Dieu. Elle ajoute: "Mes pensionnaires sont moins fous que les gens qui travaillent à l'hôtel de ville."

Une autre parle d'une de ses pensionnaires qui a eu une dépression nerveuse à la naissance de son cinquième enfant. Elle est chez elle depuis sept ans. Ses enfants sont placés dans la parenté. Il n'est pas question de l'abandonner, elle non plus.

SUIVE DE LA PAGE A 1

## LECLERC

braj afin de les interroger et vraisemblablement les inculper des meurtres d'un Canadien français du Manitoba, Laurent Carrier, 30 ans, et d'une Amé-

ricaine, Connie Ann Broenijck, 29 ans, commis le jour de Noël 1975.

Le gouvernement de l'Inde pourrait toutefois ne pas faire subir le procès immédiatement aux accusés et la Thaïlande pourrait ainsi entreprendre les procédures d'extradition. Si le couple

Shobraj-Leclerc n'est pas extradé en Thaïlande, il devra purger la peine à laquelle il pourrait être condamné en Inde avant d'être jugé dans les deux autres pays. Comme en Inde, la peine de mort existe en Thaïlande. La chaise électrique ou le peloton d'exécution est en usage.

## CEQ

SUIVE DE LA PAGE A 1

Enfin, M. Charbonneau a expliqué qu'à la suite des rapports qu'elle recevra demain, la commission des négociations sera en mesure de fixer le libellé exact des recommandations que la centrale fera à ses affiliés.

Du côté patronal, le chef négociateur,

M. Michel Crête, a déclaré hier aux journalistes qu'il n'y avait plus de négociations possibles, les dernières offres étant bel et bien finales.

Ces dernières offres auraient pour effet d'ajouter 500 enseignants au niveau secondaire et 300 autres pour l'enseignement inadaptée dès le mois de septembre prochain. L'élémentaire gagnerait également 400 professeurs mais seulement à partir de 1978-79.

Ces ajoutés d'effectifs résultent d'une diminution de la tâche maximum d'enseignement au niveau secondaire qui passerait à 23 périodes de 45 minutes cette année (comparativement à 24 périodes dans les offres précédentes. Le nombre moyen d'élèves par groupe est passé pour sa part de 31 à 30.

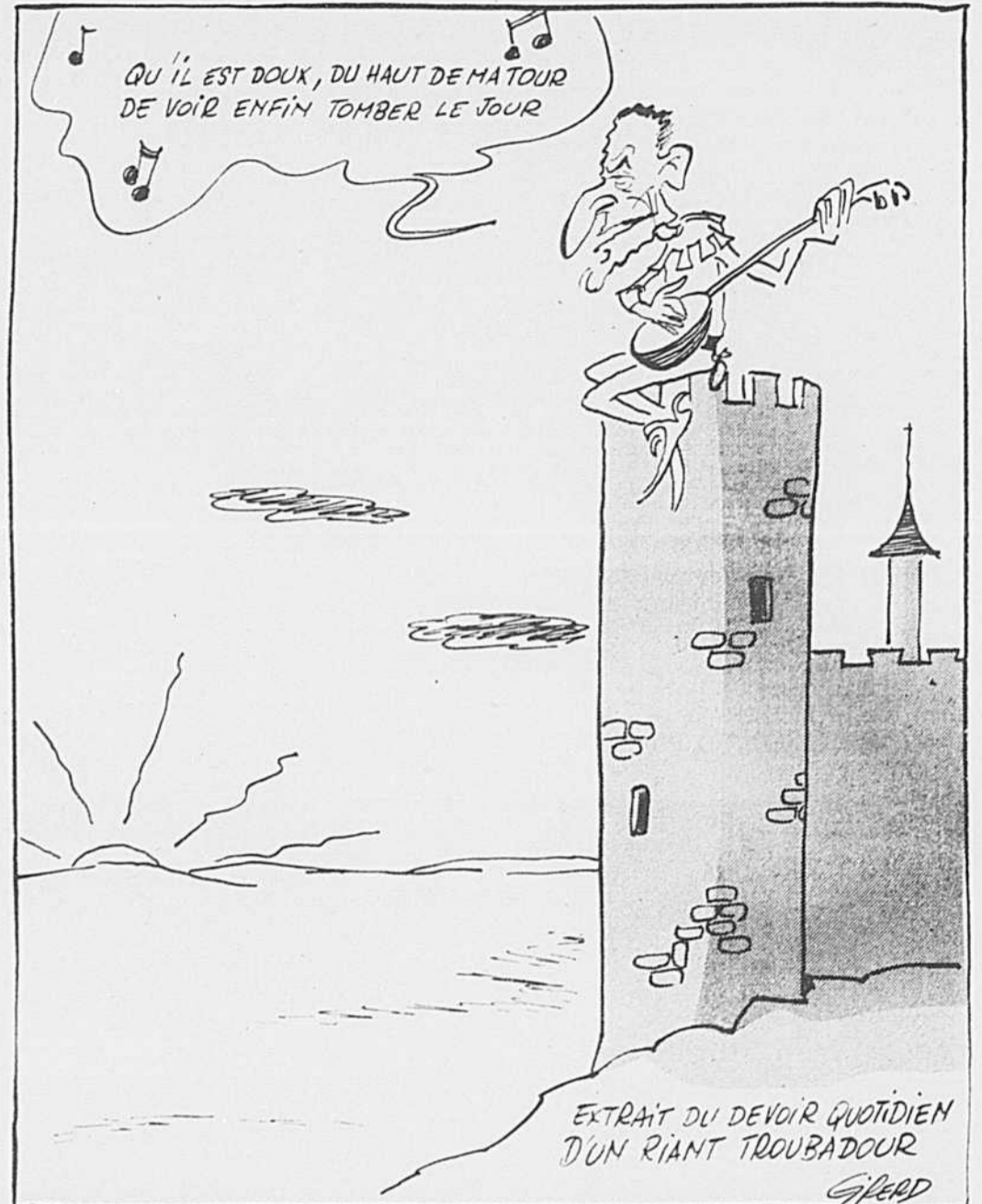
Pour l'enseignement inadaptée, on offrirait un enseignant supplémentaire pour chaque groupe de 20 enseignants; l'offre "finale" réduit le chiffre 20 à 17.



VOTRE MEILLEUR  
TERRAIN DE CHASSE  
LES  
PETITES ANNONCES  
DE

la presse

285-7111



EXTRAIT DU DEVOIR QUOTIDIEN  
D'UN RIANT TROUBADOUR

# Pas besoin de coupons chez Steinberg... NOUS COUPONS DÉJÀ LES PRIX!



**SUCRE  
BLANC GRANULÉ  
STEINBERG**

**\$1.59**  
SAC  
4 kg

**OEUFS  
GROSSEUR GROS  
CANADA CATÉGORIE "A"  
PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ 93¢**

**79** ¢  
LA  
DOUZ.

**BRIQUETTES  
DE CHARBON  
STEINBERG**

**\$1.09**  
SAC  
10 LB

**CORNICHONS  
CORONATION  
TRANCHÉS ET SUCRÉS  
PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ 79¢**

**48** ¢  
POT  
15 OZ

**FÈVES  
GERMÉES  
AHUNTSIC  
PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ 44¢**

**28** ¢  
BTE  
28 OZ

**PÂTES  
ALIMENTAIRES  
GATTUSO  
PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ 86¢**

**65** ¢  
POT  
2 LB

**MARGARINE  
BLANCHET  
À L'HUILE DE MAÏS LÉGÈRE  
PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ \$1.79**

**\$1.18**  
CONT.  
2 LB

**YOGOURT  
ÉCRÉMÉ  
SILHOUETTE DE DÉLISLE  
SAVEURS VARIÉES DE FRUIT  
PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ 80¢**

**37** ¢  
CONT  
16 OZ

Les prix indiqués dans ces pages sont valables, dans la région métropolitaine, jusqu'à la fermeture des magasins mardi prochain 18 hrs. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Si un article en réclame cette semaine venait à manquer en rayon, demandez un bon de garantie de prix au comptoir d'information.

## Oui... Steinberg est de votre côté!

# Le conflit dans la construction, une nouvelle lutte pour le pouvoir

par Pierre VENNAT

PLUS que jamais, le conflit de la construction dans lequel le Québec s'engage, a pour enjeu le contrôle de cette industrie. En un mot, il s'agit de savoir, un an après la publication du Rapport Cliche, qui, du patronat ou de la FTQ-construction, va avoir le dernier mot sur les chantiers.

Bien sûr, la question salariale entre en ligne de compte. Bien sûr, les électriciens sont sérieux lorsqu'ils déclenchent la grève avant tout le monde afin d'insister sur leurs "particularités de métier". Bien sûr, donc, les sources de conflit ne manquent pas à part les droits de gérance, mais le "vrai" conflit tourne autour de deux questions principales: les bureaux de placement et les délégués de chantiers.

## FTQ et possibilité de travail

S'il faut en croire la Commission Cliche, la FTQ-construction, ou plutôt ses syndicats affiliés, exercent un monopole néfaste sur le placement des ouvriers de la construction.

"En pratique, un individu n'est pas

aussi libre qu'on pense de choisir son syndicat. S'il veut travailler, il est forcé d'adhérer à la FTQ. Le monopole du placement confère donc à celui qui l'exerce un pouvoir excessif vu la relation qui doit exister entre le placement des travailleurs, les autres fonctions de main-d'œuvre et les objectifs économiques..."

Bref, de conclure le Rapport Cliche en parlant des bureaux de placement syndicaux de la FTQ, "nous affrontons présentement un système de placement tyrannique qui finalement vise plutôt à combler l'intérêt égoïste de certains organisateurs et de certains dirigeants que de répondre aux besoins des travailleurs."

Cette année, donc, unis pour la première fois, grâce à l'intervention gouvernementale d'ailleurs, au sein d'une association unie, les entrepreneurs du Québec sont passés à l'offensive afin de briser ce monopole.

La FTQ-construction, elle, faisant fi du Rapport Cliche, réclame l'exclusivité dans le domaine du placement.

Le texte soumis à la mi-août par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec à la partie syndica-

le est aussi court que clair: "L'employeur peut se procurer de la main-d'œuvre de toutes les sources disponibles, compte tenu des lois et des règlements".

## Question de vie ou de mort

Il y aura donc affrontement brutal sur cette question: le patronat, fort du Rapport Cliche, fort d'une nouvelle unité, sait fort bien qu'il viendra à bout du monopole syndical sur le placement cette fois-ci ou... jamais.

Pour les syndicats de métiers de la construction, aux vues souvent divergentes, qui forment la FTQ-construction, il s'agit d'une question de vie ou de mort.

Dans bien des cas, dans trop de cas, on n'adhère à la FTQ que parce que celle-ci signifie la différence entre le travail et le chômage. Si la FTQ devient une centrale syndicale "comme les autres" dans ce secteur concurrentiel, la CSN, qui compte 46.000 adhérents dans la construction, pourrait bien voir son membership monter en flèche au prochain vote d'allégeance syndicale. Pas étonnant, dans un tel contexte,

que le président de l'AECQ, M. Réal L'Heureux, ait déclaré que si l'on se dirige vers un affrontement dans la construction, "c'est en somme parce que l'AECQ a tenu compte, en faisant son offre, de l'esprit des recommandations de la Commission Cliche".

## Les délégués de chantiers

L'autre importante question actuellement en litige dans la construction, en effet, comporte les délégués de chantiers dont la Commission Cliche a également abondamment parlé.

La Commission Cliche faisait remarquer en effet que s'il est clair que l'attribution de la surveillance, de l'application du décret de la construction par des représentants des travailleurs est excellente et qu'il s'agit là d'une notion salutaire et fort bien acceptée d'ailleurs dans tous les autres secteurs de relations industrielles au Québec, l'interprétation donnée à cette clause et plus particulièrement l'utilisation qu'en ont faite plusieurs syndicats, certains de la FTQ-construction en particulier, en ont complètement faussé le sens.

"Cette clause a eu pour conséquen-

ces, peut-on lire dans le Rapport Cliche, d'abord la création, ensuite l'entretien d'une armée privée de fiers-à-bras sans pareille dans l'histoire des relations ouvrières du Québec."

Fort d'un tel appui, les entrepreneurs ont décidé de forcer les syndicats à accepter une formule de délégué de chantier réduite à sa plus simple expression.

La FTQ, s'appuyant sur les statistiques démontrant les nombreuses carences en matière de sécurité sur les chantiers voulait même donner aux délégués de chantier le pouvoir d'interrompre les travaux n'importe quand sur le chantier, quand les délégués — et eux seuls — jugeraient qu'il y a matière à danger.

En soi l'idée est bonne, d'autant plus que c'est un secret de Polichinelle que la sécurité fait souvent défaut sur les chantiers du Québec.

## Rôle restreint

Mais le patronat, bien sûr, ne veut guère faire confiance à la formule, surtout après que le Rapport Cliche ait révélé, ce que les entrepreneurs savaient déjà de toute façon, "qu'un alarmant pourcentage des délégués se compose de repris de justice".

De toute façon, selon la formule adoptée par les entrepreneurs, le délégué de chantier serait élu au scrutin secret là où un syndicat particulier compte au moins sept membres et pas ailleurs. Chaque union aurait droit à un délégué pour chaque 50 membres additionnels et le projet patronal ne reconnaît aucune compétence au délégué en matière de sécurité alors que la FTQ demandait le droit, pour ce dernier, d'interrompre légalement les travaux lorsque la sécurité des travailleurs est en jeu.

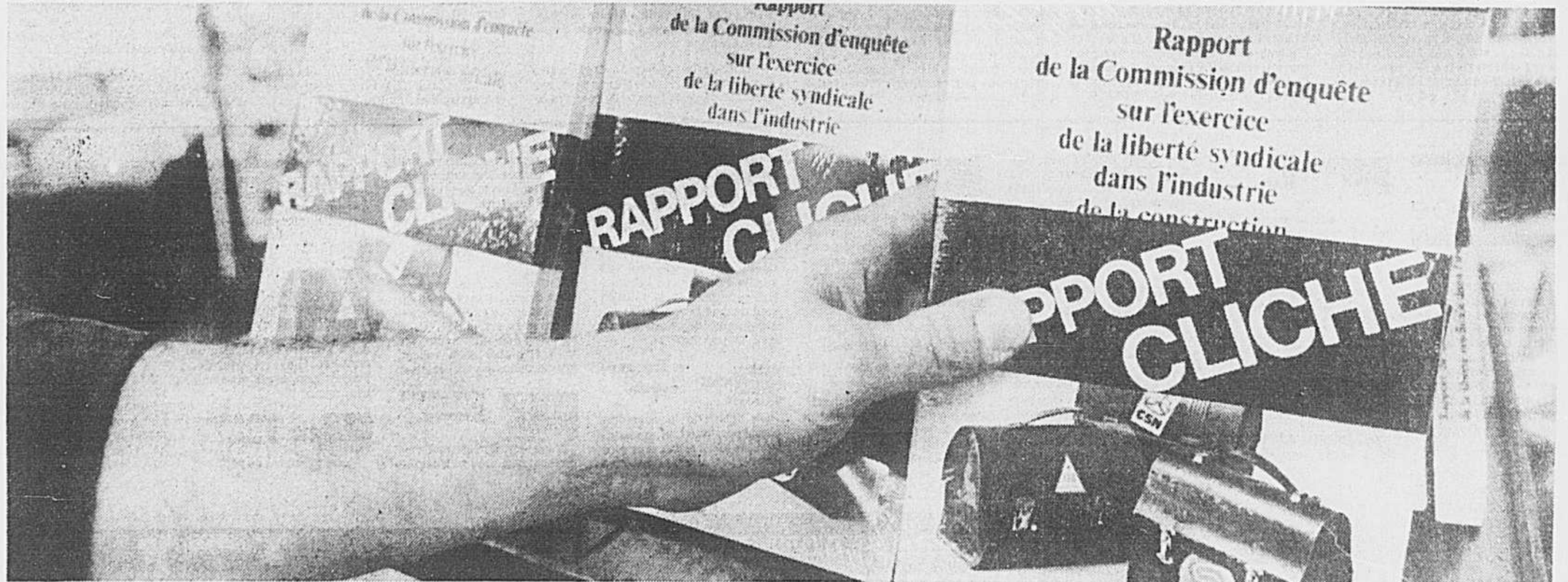
En un mot, le mandat du délégué se verrait limiter à "enquêter sur les litiges qui pourraient découler de l'application du décret provincial".

Délégués de chantiers-bureaux de placement...

Quelles que seront les déclarations que l'on voudra faire lors du conflit qui s'amorce, le conflit de la construction tournera autour des deux thèmes énoncés plus haut.

De la victoire d'un ou l'autre clan dépend la réponse à la question: "qui mène dans la construction"?

A moins, ce qui est bien possible, que le tout se termine par un match nul et la continuation du statu quo actuel.



L'affrontement majeur imminent dans la construction au Québec porte justement sur deux grandes questions soulevées dans le rapport Cliche: le monopole du placement et les prérogatives du délégué de chantier.

# Pour \$5 millions, la CUM pourrait racheter bon nombre des îles de l'archipel de Montréal

par Florian BERNARD

CHACUN SAIT QUE Montréal est une île.

Mais on sait un peu moins que cette île est elle-même entourée de nombreuses autres îles, petites ou grandes, trente-neuf en tout, d'une superficie globale de 1.943 acres, de quoi doubler — presque — la superficie actuelle des espaces verts de Montréal.

Il y a tellement d'îles dans la région métropolitaine qu'on est en droit de se

demander comment il se fait que l'expression «les îles de Montréal» qui était en usage aux premiers temps de la colonie n'ait pas persisté pour remplacer celle, plus restrictive, d'île de Montréal.

Dix-neuf des trente-neuf «îles de Montréal» sont protégées par les municipalités, d'une façon ou d'une autre, contre toute forme d'urbanisation. Leur vocation récréative est concrétisée par des règlements, bien que 3 ou 4 îles seulement soient réellement à la disposition du public.

## Des îles partout

Le Saint-Laurent compte neuf îles situées sur le pourtour montréalais, dont l'une artificielle, l'île Notre-Dame. La rivière des Prairies en compte vingt, dont certaines sont submergées durant les crues printanières. Il y a trois îles dans le lac Saint-Louis et sept dans le lac des Deux-Montagnes.

Certaines de ces îles sont toutes petites — moins de 5 acres — tandis que d'autres sont immenses — 750 acres.

Si 19 îles sont protégées contre l'urbanisation, les autres sont littéralement laissées à l'abandon ou, le cas échéant, à la spéculation. Des règlements municipaux permettent d'ériger des résidences — et même des commerces — sur sept îles. Six îles sont totalement ou partiellement aménagées. L'île de la Visitation (41 acres) est en partie urbanisée et en partie protégée. Six îles ne jouissent d'aucune protection.

Le service de planification du territoire de la CUM reconnaît une grande vocation récréationnelle à certaines îles, mais l'exploitation de cette richesse supposerait un programme complexe de contacts avec l'eau, de passages, de petits ponts, de traversiers. Il en coûterait probablement plus cher pour concrétiser l'exploitation récréative des îles que pour en faire l'acquisition...

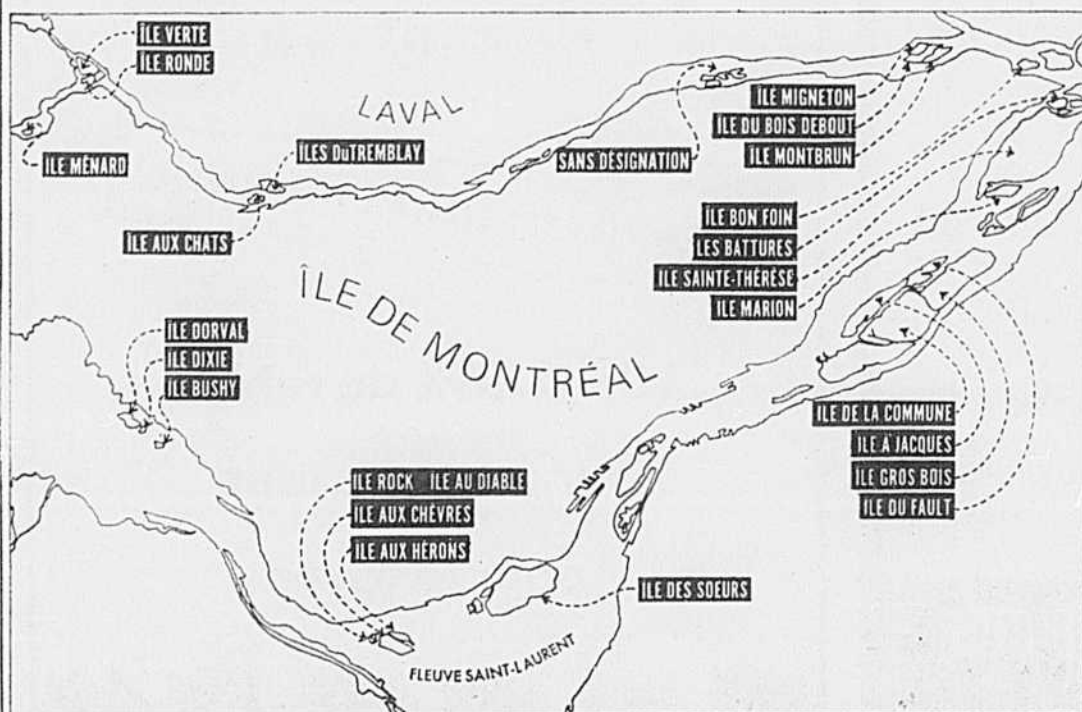
## Combien valent-elles?

Les dirigeants de la CUM songent à faire l'acquisition de certaines îles, celles qui sont protégées. Leur valeur est difficile à établir. On parle d'environ \$3 millions. En ce qui concerne la valeur des îles non protégées, leur évaluation municipale s'élève actuellement à \$184.000. Toutefois, il ne serait pas possible de les acquérir pour ce prix. Il serait beaucoup plus logique de parler d'un montant de \$2 millions à \$3 millions. Bref — si l'on exclut les îles Notre-Dame et Ste-Hélène — les îles montréalaises vaudraient environ \$5 millions. À ce prix, il faudrait ajouter la valeur des immeubles construits.

Cette évaluation fait aussi exception de la plus grande des îles, soit l'île des Soeurs. D'une superficie de 785 acres, l'île a été cédée à des intérêts américains, par bail à long terme.

C'est en effet une société de Chicago qui exploite le développement de l'île des Soeurs, en collaboration avec la ville de Verdun.

LES ÎLES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL	
NOM DE L'ÎLE	SUPERFICIE (en acres)
<b>Secteur de Montréal</b>	
SAINTE-HELENE	336,00 acres
NOTRE-DAME (artificielle)	342,97 acres
AUX CHATS	39,43 acres
PERRY	3,56 acres
DE LA VISITATION	41,00 acres
AUX SERGENTS	2,03 acres
AUX PINS	1,25 acre
DU CHEVAL DE TERRE	3,08 acres
TONGAS	10,87 acres
ROCHON	6,34 acres
GAGNE	28,80 acres
HAYNES	5,07 acres
BONFOIN	29,59 acres
<b>Secteur de LaSalle</b>	
AUX HERONS	129,00 acres
AUX CHEVRES	28,00 acres
ROCK	1,00 acre
AU DIABLE	10,00 acres
<b>Secteur de Verdun</b>	
DES SOEURS	785,00 acres
<b>Secteur de Pointe-aux-Trembles</b>	
MARION	84 acre
LES BATTURES	14,00 acres
<b>Secteur de Dorval</b>	
BUSHY	45 acre
DIXIE	4,07 acres
DORVAL (érigée en municipalité)	54,00 acres
<b>Secteur de Pierrefonds</b>	
BARWICK	5,12 acres
JASMIN	85 acre
MENARD	3,80 acres
CADASTRE 323	1,26 acre
CADASTRE 324	49 acre
<b>Secteur de Roxboro</b>	
CADASTRE 311	5,61 acres
<b>Secteur de l'île Bizard</b>	
MERCIER	15,00 acres
CADASTRE 154	18 acre
CADASTRE 153	3,00 acres
SANS CADASTRE	1,00 acre
<b>Secteur de Ste-Geneviève</b>	
CADASTRE 150	5,70 acres
<b>Secteur de Senneville</b>	
ST-GILLES	11,34 acres
BLAKELOCK	1,10 acre
TROIS ÎLES NON CADASTREES	11,56 acres



# mon œil sur montréal

PAR DOLLARD PERREAU

## Voyage organisé à la station de biologie de l'U. de M.

Pour ceux qui n'ont pas de voiture et qui désirent passer un dimanche dans les Laurentides, il y aura une visite guidée dans les sentiers de la station de biologie de l'Université de Montréal, à Saint-Hippolyte, dimanche prochain.

Le départ se fera au 3333, Chemin de la Reine-Marie, à 9h; retour à 16h30. Coût du transport: \$3. Réservation nécessaire: 343-7920.

On s'habille pour la marche, on apporte son lunch. Il y aura visite même s'il pleut. Tous les adultes et les enfants accompagnés de leurs parents sont invités.

## A Terre des Hommes

Aujourd'hui, au kiosque International: 11h et 14h, Harmonie de TdH; 15h, troupe folklorique suisse; 16h et 17h, Michouan (troupe folklorique mexicaine); 18h, troupe de danseurs grecs; 20h, démonstration de karaté; au kiosque D: de 13h30 à 15h, Les Troubadours; 18h, 19h et 20h, le Duo Soleil (chanteurs).

Demain, au kiosque International: 11h et 15h30, troupe folklorique polonaise; 17h30 et 18h30, troupe folklorique mexicaine; 20h, Les Franginois (ensemble musical); au kiosque D: 12h, Harmonie de TdH; 13h et 16h, orchestre de Christian Platov; de 16h15 à 17h30, Les Troubadours (chanteurs); à 18h, 19h et 20h, le Duo Soleil (chanteurs); à la Place de la Joie: 20h, danse de l'Age d'or.

Dans les pavillons: Bulgarie, "Les Piens" (musiciens, danseurs, comédiens et un magicien), à 17h et 18h30; Tchecoslovaquie, danses folkloriques avec l'Ensemble national tchécoslovaque de chant et de danse, demain à 15h et à 17h; Grèce: danse et musique populaire avec les "Olympiens", aujourd'hui à 15h30, demain à 15h, 17h et 19h30; Inde: danse classique indienne, à 15h et 18h; Pakistan: charmeur de serpents, aujourd'hui à 12h et 16h, demain à 13h, 15h et 17h; Suisse: danseurs folkloriques, tous les jours, à 12h30, 16h et 18h30.

A La Ronde, Place du Carrefour, "Moon Act Trapeze", (équilibristes), aujourd'hui à 17h et 19h30, demain à 17h30 et 21h30; Théâtre de marionnettes, spectacles tous les jours à 14h, 15h, 16h, 17h; Laterna Magika: Les Edwardos (acrobaties) à 14h30, 16h30, 18h30, 20h30.

## EN VRAC

—Le service de la circulation de la ville de Montréal avise les automobilistes que le tunnel Saint-Remi sera barré la nuit, du 30 août au 3 septembre, inclusivement, pour des travaux de nettoyage. Les véhicules ne pourront y circuler en direction sud, de minuit à 6h, le 30 août; de 22h le 30 août à 6h le 31 août; de 22h le 31 août à 2h, le 1er septembre; en direction nord: de 2h à 6h, le 1er septembre; de 22h le 1er septembre à 6h le 2 septembre; de 22h le 2 septembre à 6h le 3 septembre. Les automobilistes pourront alors emprunter le pont du Chemin de la Côte-Saint-Paul.

—Une démonstration de tissage aux doigts, technique employée pour la fabrication de ceintures flechées sera donnée tous les jeudis, vendredis et samedis après-midi d'ici le 7 septembre, à la Maison de l'Iran, 1115 ouest, rue Sherbrooke, où se tient une exposition de décorations murales iraniennes et québécoises. L'exposition est ouverte tous les jours sauf le dimanche, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Tous les objets exposés sont en vente sur place. L'entrée est libre.

—Le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean-Paul L'Allier, vient d'accorder une subvention de \$25,000 à la compagnie de théâtre international de Montréal La Poudrière qui a pour objectif de promouvoir les échanges culturels entre les divers groupes ethniques de la métropole en présentant des pièces de théâtre en diverses langues.

—Le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Jean-Paul L'Allier, vient d'accorder une subvention de \$25,000 à la compagnie de théâtre international de Montréal La Poudrière qui a pour objectif de promouvoir les échanges culturels entre les divers groupes ethniques de la métropole en présentant des pièces de théâtre en diverses langues.

—L'Association nationale des secrétaires, section Ville-Marie, invite toutes les secrétaires, membres ou non de l'Association, à son prochain dîner-causerie mensuel qui aura lieu à l'hôtel Reine-Elizabeth, le 14 septembre prochain, à 18h. La conférencière, Mme Fernand Rossini, parlera de la structure de l'Association nationale des secrétaires. Prière de re-

server avant le 10 septembre en téléphonant à Mme Bruneau, au numéro 334-0109.

—Le groupe Daroma des Femmes Pionnières tiendra une vente aux enchères le samedi 18 septembre, à 19h, au 1745, boulevard Décarie. Divers objets utiles pour toute la famille seront mis en vente.

—Une vente d'objets usagés (presque neufs) est organisée par la Pioneer Women's Organization, le 7 septembre, au Victoria Hall, 4626 ouest, rue Sherbrooke. Entrée libre.

—Une messe en plein air aura lieu dimanche prochain (29 août) au monument du Frère André de Saint-Grégoire d'Iberville. Le rassemblement se fera à 15h. Il y aura récitation de prières, célébration de la pénitence, puis messe et homélie par le P. Jean-Marie Chicoine, nouvellement élu supérieur provincial des Pères de Sainte-Croix. Pour s'y rendre, les automobilistes peuvent emprunter les sorties 13 ou 19 de l'autoroute des Cantons de l'Est, puis se diriger vers le sud jusqu'à la route 104, où des affiches ont été placées. D'autre part, pour les personnes qui n'ont pas de voiture, plusieurs autobus partiront de l'Oratoire Saint-Joseph, vers 13h30. On peut se procurer des billets au bureau général de l'Oratoire. En cas de pluie, la célébration aura lieu dans l'église de Saint-Grégoire.

—L'ex-ambassadeur du Canada aux Nations unies et négociateur en desarmement, M. George Ignatieff, recevra le

"Prix de la Paix" des Fédéralistes mondiaux, au cours du congrès du Mouvement universel pour un gouvernement mondial qui se tient à Paris, en Ontario, ce soir, demain et dimanche. Les principaux conférenciers à ce congrès sont: MM. Julien Major, vice-président administratif du Congrès du travail du Canada; Jack Crean, président de la Chambre internationale de commerce; Mark MacGuigan, membre du Parlement, président de l'Association des fédéralistes mondiaux; Geoffrey Pearson (fils de l'ancien premier ministre canadien), directeur général du Bureau of United Nations Affairs. La délégation québécoise à ce congrès sera composée de MM. Hilaire Bernier, représentant au Québec du Mouvement universel pour un gouvernement mondial; ainsi que de MM. John Roberts, de l'université Laval et de M. Ross Smyth.

—La Chambre de commerce de Beauharnois organise pour la première fois dans sa région un "Festival du bleu d'Inde" qui se déroulera les 4 et 5 septembre.

—Le congrès annuel des Familles Ouellet se tiendra à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 4 septembre, à la salle Ghebo de l'hôtel Victoria. Il y aura rassemblement à 13h, messe à 16h, au sanctuaire Champêtre de Notre-Dame-de-Fatima, sur la terre ancestrale (en cas de mauvais temps, la messe sera célébrée à la cathédrale). Un dîner sera ensuite servi à l'hôtel Victoria; suivra une soirée de chants, musique, danse.

## DEMAIN

—La Récréothèque de Laval (emplacement du marché aux puces), 900, boulevard Labelle, tiendra une epluchette de bleu d'Inde, demain, à 19h30, au profit des scouts de la région de Saint-Jérôme. Pour information: 430-5351.

—La Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal offre des promenades commentées au parc Angrignon, demain et dimanche, de 10h à 16h. La Faculté offre aussi, dimanche, des visites commentées à la Station de biologie de l'Université de Montréal, près de Saint-Hippolyte. Lundi, il y aura également des visites à ce dernier endroit pour des groupes qui ont une réservation. Pour plus amples renseignements ou pour réservations: Faculté de l'éducation permanente, 343-7920.

—La Société des artistes professionnels du Québec invite le public à rencontrer les artistes de la Westbroadway Gallery, dont les oeuvres sont exposées au Centre d'art de Montréal, à 19h, demain, à la Galerie Signale, 4545, rue Saint-Denis.

—L'Institut de développement mental tient une epluchette de bleu d'Inde demain, à 20h, à La Batteuse (M. Turmel) à Saint-Calixte, à l'occasion de la reprise de ses activités régulières. Les membres et leurs amis sont invités.

—Le Cercle Lacordaire de Montréal tient une réunion mixte demain soir, à 20h30, 1930, rue Champlain. Entrée libre.

## votre horoscope

LES ENFANTS NES CE JOUR seront subtils en affaires financières. Ils pourraient devenir de grands banquiers. Le pire qu'on puisse dire d'eux sera qu'ils préféreront les choses sûres et bien éprouvées et qu'ils ne donneront pas assez de chance au neuf.

**BELIER** DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Vous ne faites rien de mal, mais les apparences sont souvent contre vous. Attention à bien garder votre bonne réputation. Résistez contre certaines tentations de dépenses. Une personne très chère souffre de vos légèretés.

**TALIEUR** DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Une situation délicate montrera votre savoir-faire et votre

diplomatie. Ne vous laissez pas décourager par un premier échec. Une personne ne demande pas mieux que de vous exposer certaines vérités.

**GEMEAUX** DU 21 MAI AU 21 JUIN

L'entourage reste froid quant à certains de vos projets. Le travail est encore votre meilleure arme. Une personne de la famille aimera plus de générosité de votre part, et plus de reconnaissance.

**CANCER** DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

La matinée sera particulièrement favorisée, et vous pourrez entreprendre des choses importantes. Une promenade vous met en contact avec un être charmant. Certaines possibilités augmentent.

**LION** DU 23 JUILLET AU 22 AOÛT

Ne vous laissez pas influencer, au contraire les astres sont sur le point de vous montrer leurs préférences. Des traces de santé rendent désa-

gréable une personne de l'entourage, sachez lui pardonner.

**VIERGE** DU 24 AOÛT AU 22 SEPTEMBRE

On dirait des poignards dans l'entourage, soyez sur vos gardes car on vous jalouse. Une personne de la famille veut trouver le moyen de vous aider sans que cela paraisse trop. Sortie imprévue.

**BALANCE** DU 23 SEPTEMBRE AU 22 OCTOBRE

On dirait de la nervosité chez vous, pourtant sans raison. Les affaires du cœur vont mieux marcher, et un être

charmant vous redonnera toute confiance. Des amis sincères vous feront une intéressante suggestion.

**SCORPION** DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Certaines soirées trop prolongées, et des excès sont sur le point de vous nuire considérablement. La journée ne se passera pas sans nouvelles d'un être cher mais volage. L'espérance vous est permise.

**SAGITTAIRE** DU 23 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE

Vous saurez profiter d'une circonstance très avantageuse

pour vous. Ne craignez pas, pour un temps, de négliger les choses sentimentales au profit des questions. Vous ne cachez pas suffisamment votre jeu.

**CAPRICORNE** DU 22 DÉCEMBRE AU 20 JANVIER

Pour éviter des ennuis, vous ferez bien de vous acquitter intégralement de tous vos devoirs. Une décision n'est pas à prendre à la légère. Un incident vous transforme. Parlez, peu, mais observez beaucoup.

**VERSEAU** DU 21 JANVIER AU 19 FÉVRIER

Votre jugement ne peut tout

faire tout seul, il faut aussi tenir compte de l'opinion de l'entourage. Une personne grisonnante attend anxieusement que vous daigniez vous occuper d'elle. Une entrevue vous fait plaisir.

**POISSONS** DU 20 FÉVRIER AU 20 MARS

Les racontars ne doivent pas être pris au sérieux. Vous vous exposez au pire en acceptant aveuglément les compliments de telle personne brune qui vous pourchasse. Vous voyez la vie sous un autre jour.

Holt Renfrew ouvert jeudis et vendredis jusqu'à 21h.

## HOLT RENFREW

annonce la première et unique présentation à Montréal de leur collection exclusive de modèles Haute Couture.

Marc Bohan de Christian Dior

Yves Saint Laurent

Mila Schön

Emanuel Ungaro

André Laug

Ognibene-Zendman

Lancetti

San Lorenzo

On pourra voir également nos exclusivités

Haute Fourrure

par Christian Dior

et nos designers-maison.

Hôtel Ritz-Carlton,

déjeuner dans le salon Oval à 12h30

le mercredi 8 septembre

le jeudi 9 septembre

Pour réserver vos places veuillez appeler Le Ritz-Carlton... 842-4212... poste 721

HOLT RENFREW

Sherbrooke et de la Montagne

## POUR 3 JOURS SEULEMENT! GRANDE LIQUIDATION DE VÊTEMENTS DE CUIR

Manteaux et vestes pour dames et pour hommes. Peau de vache, peau de daim, cabretta, suède.

Jusqu'à **70%** de rabais sur le prix de détail courant

### LISTE PARTIELLE:

Manteau de cuir pour dames 44 po, doublure piquée.

Pr. cour. \$260  
**SOLDE \$110**

Veste pour dames

Pr. cour. \$60-\$145  
**SOLDE \$30-\$65**

Manteau de cuir pour hommes 41 po, doublure à glissière

Pr. cour. \$260  
**SOLDE \$110**

Veste pour hommes

Pr. cour. \$60-\$180  
**SOLDE \$30-\$80**

Veste de suède pour hommes et pour dames

Pr. cour. \$110  
**SOLDE \$45**

Veste sport "cuir glace" pour hommes

Pr. cour. \$230  
**SOLDE \$80**

TOUS ARTICLES EN CUIR VÉRITABLE

L'HÔTEL WINDSOR

Oak Room et Blue Room  
1170, rue Peel, Montréal  
(Stationnement sur place)

Mardi 31 août 12h-18h Mercredi 1er sept. 12h-18h Jeudi 2 sept. 12h-21h

BEL MODE VÊTEMENTS DE CUIR

## Chez OGILVY

### Occasions d'août sur les fournitures de maison

**Dernier jour, demain!**

**10% à 50% de rabais sur presque tout pour le foyer**

# LES GARDERIES: LE MOUVEMENT DE LUTTE S'INTENSIFIE

par Anne RICHER

La lutte pour les garderies est peut-être à un tournant de son histoire. Le regroupement des garderies de la Région 6-C (région sud de Montréal) aimerait voir son exemple suivi un peu partout en province: qu'on organise sur le plan régional des regroupements de toutes les garderies, pour réaliser plus tard une fédération qui aurait une force incontestable auprès du gouvernement.

En attendant, la mobilisation des directeurs et directrices de garderies présents à la session de perfectionnement organisée par le ministère des Affaires sociales s'est effectuée spontanément autour des principales revendications.

Réunis à l'Université de Montréal depuis le début de la semaine et ayant appris pour la plupart d'entre eux tout à fait par hasard que le ministère préparait un projet de

lements, on a fait parvenir au ministre Claude Forget un télégramme lui demandant de reconsidérer l'une des directives de ce projet.

Directive qui stipule que le ministère ne paiera pas les jours d'absence des enfants subventionnés. Par ailleurs, le ministère hausse de cinq à six dollars par jour l'aide aux parents qui bénéficient de subventions. Mais, quand on sait qu'un jeune enfant est sujet à bien des infections et qu'il peut par conséquent s'absenter souvent de la garderie, on comprend l'inquiétude des directeurs de garderies qui doivent tout de même offrir quotidiennement la même qualité de service. Cette coupure de subventions pour les absences est donc un coup dur. Tout comme l'est celle des coupures de subventions aux enfants de six ans.

Dès le début de la semaine de perfectionnement, les gens de S.O.S. Garderies ont boy-

cotté les cours. A Paul Angers, directeur du service des garderies au ministère, qui leur offrait de rester pour lui faire part de leurs griefs, elles ont répondu: "On connaît déjà les réponses, on n'est pas intéressé à discuter."

Cette attitude jugée comme défaitiste et extrémiste par les directeurs qui sont restés, a eu pour effet de faire naître un nouveau mouvement de contestation qui rencontrerait davantage l'opinion générale et rallierait ceux qui veulent lutter pour la cause des garderies sans en faire un débat idéologique.

"On est d'accord avec l'idéologie de S.O.S. Garderies, avec leur lutte. Mais ils sont trop à gauche. On ne veut pas faire la sélection des parents comme cela se fait déjà dans certaines garderies. C'est d'abord les enfants qui sont importants."

Le regroupement se ferait même avec les garderies pri-

vees, en dépit du fait que cette formule est rejetée d'emblée par tout le monde. "Mais pour l'instant c'est l'intérêt de l'enfant qui prime."

Un regroupement régional et plus tard une Fédération seraient d'accord sur un point important: l'implantation d'un réseau de garderies à travers la province, défrayé d'une part par le gouvernement et d'autre part par les parents. On veut garder le contrôle des garderies.

Actuellement, selon les directrices interrogées, la somme des problèmes de toutes sortes est tellement grande que toute l'énergie des responsables est canalisée à les régler. Il y a l'incohérence, les malentendus, il y a le manque d'argent et l'insécurité. Et il y a encore à lutter contre les préjugés. Ceux qui perdurent dans la population mais surtout, hélas, ceux que l'on retrouve dans une large proportion au ministère même.

## Meubles réputés à prix d'aubaines solde d'entrepot

épargnez 10% à 50% et plus durant ce grand solde semestriel

### DES MILLIERS D'ARTICLES EN DEMANDE DES QUATRE COINS DU GLOBE — À PRIX D'AUBAINE — DERNIÈRE SEMAINE

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <b>CHATILLON de Drexel</b><br>Mobilier de salle à manger d'inspiration Louis XV en chêne. 8 morceaux comprenant: Vasselier 66" — Table ovale 66" x 44" s'allongeant à 108" — 2 fauteuils à dossier capitonné garni de tissu fleur de lys — 4 chaises assorties, à dossier cannelé.<br>Prix courant \$4.435.<br><b>VENTE \$2,995</b> | <b>EMPATHY de Hibrten</b><br>Mobilier de chambre à coucher d'inspiration espagnole en bois de pacanier. 6 morceaux comprenant: Commode 68" — Miroir — Commode à deux corps — 2 tables de chevet à portes — Très grande tête de lit ajourée à colonnes.<br>Prix courant \$2.399.<br><b>VENTE \$1,599</b> | <b>TIDEWATER de Thomasville</b><br>Mobilier de chambre à coucher d'inspiration "Early American" en bois de cerisier foncé. 8 morceaux comprenant: Vasselier 53", Table ronde à piètement 42" diam s'allongeant à 60", 2 fauteuils Duxbury, 4 chaises assorties.<br>Prix courant \$2.759<br><b>VENTE \$1,995</b> |
|---|---|---|

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Sofas, causeuse et fauteuils style contemporain</b><br>Fauteuil baquet sur roulettes ..... \$199. \$99.<br>Fauteuil genre rotin de Chancraft ..... 155. 99.<br>Fauteuil, simple brun ..... 229. 139.<br>Fauteuil genre rotin, imprimé brun ..... 249. 165.<br>Fauteuil de Sterling, velours orange ..... 315. 199.<br>Fauteuil, tissu moiré vieux rose ..... 469. 199.<br>Chaise de directeur, de Drexel ..... 315. 239.<br>Fauteuil baquet, coton rose ..... 409. 249.<br>Fauteuil, dossier à coussin amovible, rayé vert ..... 429. 259.<br>Fauteuil pivotant, rayé vert ..... 389. 279.<br>Fauteuil velours brun 399. 399. 299.<br>Fauteuil, imprimé genre bambou orange et vert ..... 429. 319.<br>Fauteuil baquet de Vanguard, imprimé vert ..... 445. 329.<br>Fauteuil de Hammary, beige et brun ..... 579. 399.<br>Fauteuil en cuir brun, de Heritage ..... 849. 399.<br>Causeuse 56", tissu piqué imprimé orange ..... 645. 419.<br>Chaise longue et tabouret, velours brun, 2 morceaux ..... 699. 499.<br>Causeuse 66", velours strié orange bleu ..... 749. 549.<br>Fauteuil à haut dossier et tabouret, velours rayé or, 2 morceaux ..... 824. 549.<br>Causeuse 56", dossier à coussins amovibles, velours or, de Cambridge ..... 709. 569.<br>Causeuse 64" de Drexel, velours or ..... 799. 649.<br>Sofa 76", dossier à coussins amovibles, tissu piqué orange et bleu ..... 999. 688.<br>Chaise longue et tabouret de Cambridge, imprimé brun, 2 morceaux ..... 1016. 699.<br>Causeuse 64", tissu piqué bleu ..... 1039. 795.<br>Sofa incurvé 84", de North Hickory ..... 1095. 799.<br>Sofa et fauteuil, tissu piqué imprimé brun ..... 959. 829.<br>Sofa de Heritage, velours or ..... 1195. 849.<br>Sofa de Vanguard, dossier à coussins amovibles, velours vert ..... 1195. 859.<br>Sofa 87" de Vanguard, imprimé vert ..... 1195. 889.<br>Fauteuil et tabouret en cuir havane, 2 morceaux ..... 1299. 899.<br>Sofa genre Tuxedo de Heritage, dossier à coussins amovibles ..... 1779. 1295.<br>Sofa 84" de Heritage, cuir havane ..... 2800. 1695.<br>Sofa de Cambridge, soie brun ..... 2149. 1799.<br>Sofa de Heritage, cuir brun ..... 2800. 1850.<br>et nombre d'autres | <b>CABERNET de Drexel</b><br>Mobilier de salle à manger style rustique français en bois de pacanier. 8 morceaux comprenant: Vasselier 58", Table ovale 64" x 44" s'allongeant à 100". 2 fauteuils garnis de tissu rayé or, dossier à barres horizontales, 4 chaises assorties.<br>Prix courant \$4.214<br><b>VENTE \$2,775</b> | <b>Meubles d'appoint importés d'Espagne</b><br>Étagère en noyer ou blanc et vert ..... \$189. \$89.<br>Chaise en chêne, siège en jonc ..... 195. 119.<br>Grand porte-plans ..... 295. 149.<br>Bibliothèque en chêne style Empire ..... 250. 189.<br>Commode style militaire, 3 tiroirs ..... 295. 209.<br>Étagère genre bambou fini noyer ..... 295. 209.<br>Console en acier inoxydable ..... 275. 219.<br>Desserts ..... 259. 219.<br>Étagère genre bambou, fini vert ..... 325. 229.<br>Vase en chêne sculpté main ..... 295. 239.<br>Armoire murale en pin ..... 325. 259.<br>Étagère en acier inoxydable et verre ..... 375. 269.<br>Encogniture en chêne ..... 395. 279.<br>Table cocktail, dessus de laiton lavable en pin ..... 395. 299.<br>Table en pin blanchi style Chippendale ..... 495. 349.<br>Table bacera en chêne ..... 459. 369.<br>Coffre bureau style militaire ..... 695. 399.<br>Commode à 4 tiroirs, sculptée, style Chippendale ..... 595. 429.<br>Vasselier en pin, petit ..... 695. 549.<br>Armoire en pin ..... 695. 559.<br>Grand vaisselier en pin blanchi ..... 895. 699.<br>Armoire sculptée ..... 1295. 859.<br>et nombre d'autres |
|--|--|--|

## MEDECINE & D'AUJOURD'HUI

### Pilule et sexualité

Certaines femmes soutiennent qu'elles éprouvent plus de difficulté à atteindre l'orgasme, lorsqu'elles utilisent régulièrement la pilule anti-conceptionnelle.

D'autres sont convaincues que l'ablation des ovaires diminue leur intérêt pour les relations sexuelles, même si leur médecin a prescrit de l'estrogène.

Certains sexologues enfin affirment que les effets secondaires de la pilule n'ont pas tous été scientifiquement explorés et que l'un de ceux-ci, chez certaines femmes, c'est la diminution du désir sexuel. Qu'en est-il?

On a effectivement constaté certains changements dans la libido chez des femmes qui prennent la pilule, mais il s'agit de changements tellement rares qu'il est difficile de les relier directement à l'usage de la pilule.

Quand une femme a la conviction personnelle que tel est le cas, elle doit cependant en avvertir son médecin qui peut prescrire un autre type d'anneau, ce qui, en plus de rassurer psychologiquement la patiente peut effectivement améliorer les choses.

Dans le cas de femmes qui subissent l'ablation des ovaires, l'ajustement est plus long et plus difficile, puisque ces organes produisent l'estrogène. Mais souvent, ce qu'on blâme sur la pilule est attribuable à un simple problème de relations humaines. Avant de chercher une explication du côté médical, il faut bien regarder sa vie conjugale en face et se demander si la cause n'est pas plutôt dans une indifférence vis-à-vis le partenaire.

Plusieurs spécialistes croient en effet que toute une série de facteurs doivent être considérés dans le traitement d'une personne qui se plaint de frigidité. C'est particulièrement le cas durant la ménopause.

La plupart de ces malaises peuvent être aisément éliminés après une conversation franche tant avec son conjoint qu'avec son médecin, plutôt que de s'en tenir aux flûtes traditionnelles qui veulent, entre autres, qu'ayant atteint un certain âge une femme ne sente plus d'attrait pour les relations sexuelles.

Cette chronique quotidienne est préparée par des spécialistes. Ils ne répondent pas aux lecteurs personnellement mais s'efforcent d'aborder le plus vaste éventail possible de questions d'intérêt général. Le médecin de famille est toujours, dans les cas personnels, le meilleur conseiller.

**BREVETS D'INVENTION**  
 Marques de commerce  
 Dessins de fabrication  
 en tous pays  
**ROBIC & ROBIC**  
 et associés  
 2100 Drummond, Montréal 107  
 Téléphone 288-2152  
 H3G 1X5

**LA LAINÉ**  
le choix naturel

Une version dernier cri du chandail en gros tricot, un manteau sport, désinvolte et décontracté en Pure Laine Vierge, luxueuse et douillette.

Un des modèles d'une nouvelle collection de beaux manteaux en tricot, créée par

**KINETIC**  
INTERNATIONAL FASHIONS INC.

le choix naturel ...jamais regretté

Un choix sensationnel chez

**DOBRIDGE INC.**  
**DES AMOUREUX, St-Laurent**  
**SUZY SHIER, Dorval**  
**ARNELLS D'ANJOU LTÉE**  
**ELIZABETH HAGER**  
**MIA FASHION**  
**PANT CITY, St-Laurent**

joie de vivre!

Le rosé pétillant Mancir St-David, qui pétille délicatement dans votre verre, est un vin gai qui répand la bonne humeur. Servez-le bien frais. Les minuscules bulles de ce délicieux vin pétillant vous disent déjà qu'il s'agit d'un vin débordant de joie de vivre, de gaieté et de bonne humeur.

Il est vendu sous une nouvelle présentation originale, à un prix tout ce qu'il y a de plus modique.

**Vins Brights**  
VINS CANADIENS DE QUALITÉ

**Meubles pour chambre à coucher, style traditionnel**

Miroir fini pacanier, de Deiraft	\$99. \$49.
Tête de lit 33 de Stanley	109. 59.
Miroir de Gibbard	99. 65.
Miroir "Esperanto"	139. 75.
Chaise d'un en chêne	149. 75.
Tête de lit genre robe 50	199. 79.
Tête et pied de lit en pin	139. 79.
Miroir noir et or de Heritage	145. 89.
Grande tête de lit en Gibbard	205. 95.
Grande tête de lit, style oriental, rouge	229. 99.
Miroir d'inspiration française	179. 109.
Coffre marin de Dixie	195. 119.
Table de chevet genre rotin de Drexel	199. 119.
Grande tête de lit style espagnol de Stanley	229. 129.
Tres grande tête de lit à double vouste de Unique	465. 149.
Lit à baldachin 33 de Thomasville, jaune	295. 159.
Tête de lit dorée, 33, de Kautman	229. 159.
Commode à deux corps, en pin	359. 189.
Tête de lit de Herndon, 60	489. 199.
Grande tête de lit, argent et chinées	399. 199.
Coffre de Drexel	555. 295.
Commode à 3 tiroirs, en acajou	449. 319.
Commode "Pine Manor"	495. 359.
Coffre en chêne	589. 389.
Coffre en acajou	675. 399.
Commode triple et miroir à tablettes en pin	695. 399.
Commode de hauteur double de Heritage, chinées	1229. 699.
Commode "Sketchbook" de Heritage	1079. 799.
Armoire "Sketchbook" de Heritage	1260. 889.
et nombre d'autres	

**DECORUM de Thomasville**

Mobilier de chambre à coucher d'inspiration italienne en bois de pacanier. 7 morceaux comprenant: Commode triple 75", 2 miroirs. Commode à deux corps 38", 2 tables de chevet à tiroirs. Grande tête de lit à fronton.

Prix courant \$2.150  
**VENTE \$1,659**

(Ajouter \$40 pour tres grande tête de lit)

**Meubles d'appoint styles français et italien**

Miroir de Hammary	\$ 85. \$ 54.
Table à jumeler d'inspiration française de Hammary	129. 94.
Ptite table cocktail "Sun Marino"	165. 99.
Porte-revues, cuir	219. 129.
Table ronde pour lampe de Heritage	249. 159.
Commode ronde "Esperanto"	319. 169.
Table de bout avec tablette sautee	259. 189.
Table de bout ovale, tablette sautee	279. 189.
Table cocktail en pacanier	239. 199.
Table de bout sculptée, rectangulaire	259. 199.
Table cocktail ovale d'inspiration française	259. 199.
Table ovale pour lampe "Cabernet"	259. 199.
Table de bout "Cabernet", 1 tiroir	299. 199.
Table cocktail d'inspiration française	289. 209.
Table de bout "Palladian"	295. 219.
Commode carrée "Esperanto"	429. 229.
Commode hexagonale française	279. 239.
Table cocktail rectangulaire de Hammary	309. 239.
Table ovale pour lampe, de Thomasville	315. 249.
Table-sofa d'inspiration italienne	309. 259.
Table console "Palladian" de Thomasville	345. 259.
Commode ronde "Palladian"	345. 269.
Tables gigognes en pacanier	399. 279.
Table console en "Primavera"	389. 295.
Commode hexagonale "Cabernet"	509. 299.
Table cocktail ronde "Palladian"	445. 319.
Meuble de hall d'entrée en noyer, de Drexel	449. 329.
Vitrine, fini blanc gracie	417. 329.
Bureau Louis XVI de Thomasville	709. 499.
Table console penne à la main, de Heritage	955. 525.
et nombre d'autres	

**Meubles à éléments style nautique, chêne garni de laiton, pour chambre de garçon**

Miroir garni de clous	\$115. \$ 94.
Chaise, simple noir	129. 105.
Tête de lit	139. 109.
Lit complet	159. 125.
Table de chevet	159. 125.
Commode à 3 tiroirs	185. 149.
Coffre de marin	229. 189.
Étagère double à superposer	219. 189.
Bureau-encogniture, 1 tiroir	249. 199.
Commode double, 3 tiroirs	269. 219.
Bureau	289. 239.
Commode à 5 tiroirs	319. 285.
Lit divan	389. 329.
Commode à deux corps	575. 489.
et nombre d'autres	

**FONTANE de Thomasville**

Mobilier de salle à manger d'inspiration italienne en bois de cerisier. 8 morceaux comprenant: Vasselier 61", table 40" x 52" s'allongeant à 92", 2 fauteuils à dossier rembourrés, 4 chaises assorties.

Prix courant \$3.904  
**VENTE \$2,688**

**Meubles à éléments d'inspiration française, pour chambre de jeune fille, fini blanc garni or.**

Banc	\$ 75. \$ 64.
Chaise, dossier à fuseaux	85. 74.
Table de chevet, 1 tiroir	115. 99.
Tête de lit à fuseaux	155. 119.
Commode à 2 portes	199. 125.
Miroir	159. 125.
Étagère à superposer	179. 139.
Commode à 3 tiroirs	179. 145.
Table et miroir	229. 199.
Étagère double à superposer	245. 209.
Bureau, 4 tiroirs	265. 219.
et nombre d'autres	

## NOS DÉCORATEURS SERONT SUR PLACE POUR VOUS CONSEILLER PENDANT LA VENTE

### UNE COURTOISIE DES GALERIES DE MEUBLES FRASER!

**Fraser Bros.**

Stationnement aux deux entrées  
 4950, rue de la SAVANE 312-0050  
 5025, rue PARÉ

Climatisé pour votre confort.

# \$50 millions aux ingénieurs pour l'usine de filtration

C'est une somme annuelle de \$5 à \$8 millions que les huit différentes firmes d'ingénieurs attachées à la construction de l'usine régionale de filtration des eaux de la CUM se partageront tout au long de la durée des travaux.

Si l'on tient compte que l'usine nécessitera, pour l'ensemble des phases, une dizaine d'années de travaux, les ingénieurs toucheront une somme pouvant atteindre \$50 millions!

Ces honoraires représentent, avec ceux des Jeux olympiques, les plus importants jamais consentis à des professionnels dans les annales du Québec.

Interrogé au sujet de ces honoraires exceptionnels, le président de la CUM, M. Lawrence Hanigan a déclaré que

les tarifs en question sont déterminés par le Corporation des Ingénieurs et que personnel n'a l'autorité de les modifier. Il s'agit d'honoraires calculés sur une base de "per diem" auxquels la CUM est tenue.

M. Hanigan a ajouté que le versement récent d'une somme de \$3 millions ne représente qu'une tranche des multiples crédits additionnels qui seront votés tout au long du contrat. La CUM a en effet décidé de voter ces honoraires par tranches annuelles, au fur et à mesure de la progression des travaux.

"On s'explique difficilement, de déclarer M. Hanigan, comment certains ingénieurs du Québec pouvaient s'offusquer des honoraires versés à un certain architecte français alors qu'eux-mêmes

sont royalement servis par la CUM..."

Tandis que les ingénieurs-conseils engagés par la CUM se partageront une manne annuelle de plusieurs millions, les ingénieurs qui sont les employés permanents de la CUM ne toucheront qu'un salaire se situant aux alentours de \$18,000 à \$21,000 par année. On leur a confié, par exemple, la responsabilité entière des travaux d'excavation des tunnels...

M. Hanigan explique, à ce sujet, que les travaux d'ingénierie pour un pied de tunnel sont les mêmes que pour un mille et qu'il était inutile de confier un contrat particulier aux ingénieurs-conseils. On s'est servi des ingénieurs-maison pour les travaux de "routine" de même que pour la "cuisine".

# Infirmières: Québec porte 144 nouvelles accusations d'outrage

Le Procureur général du Québec vient de porter 144 nouvelles accusations d'outrage au Tribunal contre autant de membres de la Fédération des Infirmières et Infirmiers du Québec (FIIQ) à l'emploi de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc de Montréal.

Dans un communiqué remis à la presse, hier, la FIIQ soutient que "cette nouvelle pluie d'injonctions ne peut avoir pour objet que de casser définitivement la FIIQ qui s'est vu imposer un total de \$86,000 d'amendes jusqu'à maintenant, en attendant les verdicts des tribunaux dans 314 autres causes".

"Dans son empressement à frapper, souligne le communiqué, le ministère de la Justice a même sommé une infirmière décédée depuis plusieurs semaines de comparaître."

La FIIQ déclare qu'elle n'arrive pas à comprendre pourquoi le Gouvernement et les direc-

teurs d'hôpitaux du Québec s'acharnent à frapper ses membres un mois après le retour à la normale dans les hôpitaux, par suite de l'adoption d'une loi spéciale au caractère exorbitant.

Alors que les hôpitaux souffrent toujours d'une pénurie de personnel, on oblige des centaines d'infirmières à se balader devant les tribunaux. "Le gouvernement, affirme la FIIQ, semble se soucier fort peu de la santé du public et de la qualité des relations de travail avec ses employés."

"La FIIQ croit qu'au lieu de jouer de la marquette judiciaire, le gouvernement devrait plutôt chercher à trouver une solution aux lacunes du système hospitalier, notamment au grave problème des salles d'urgence fermées chaque jour dans plusieurs hôpitaux de Montréal, faute d'espace et de personnel suffisants."

## ERRATUM

### DOMINIUM COUPE CANADA

Dans l'édition de La Presse du 21 août en page H3 des erreurs nous ont fait écrire que les billets pour la Coupe Canada permettront d'assister à la joute du 8 septembre entre le Canada et la Tchécoslovaquie. "On aurait dû lire le 9 septembre".

Plus loin, la joute du 11 septembre, on aurait dû lire "Finlande VS États-Unis" et non pas "Finlande VS Canada".

Nos excuses aux lecteurs de La Presse.



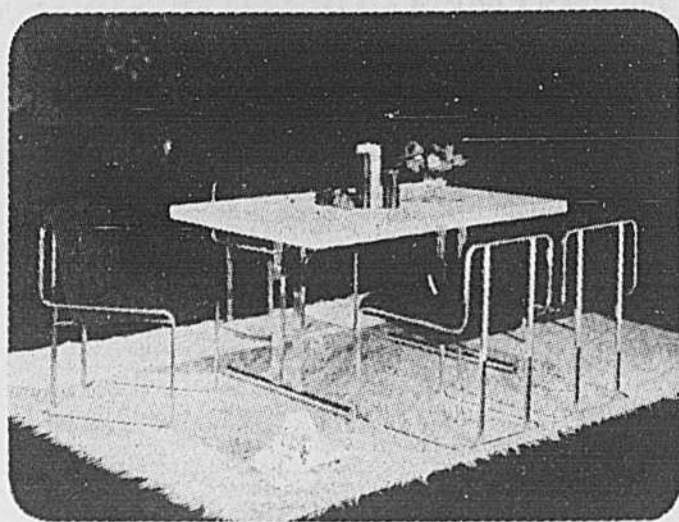
## ERRATUM

Dans notre annonce consacrée aux lave-vaisselle KitchenAid qui a été publiée dans l'édition d'hier de LA PRESSE, le prix du modèle décrit ci-dessous aurait dû se lire comme suit.

Lave-vaisselle "Custom" à encastrer, modèle KDC-17AW, identique au modèle "Deluxe", avec cycle permettant d'économiser de l'énergie. Environ 34" de haut, 24 po de large, 24 po de profondeur.

Prix Eaton **\$469<sup>99</sup>**  
au lieu de **\$69<sup>99</sup>**  
**EATON**

## NOUVELLE BOUTIQUE FUTURISTE



Vous nous avez demandé des meubles futuristes. Nous avons agrandi notre magasin de la rue Ontario Est pour vous les offrir. Et vous en avez le choix! Venez voir notre boutique futuriste aujourd'hui. Nous connaissons vos goûts.

LIVRAISON GRATUITE • PLAN DE MISE CÔTE • TERMES FACILES • MEUBLES FUTURISTES • COLONIAUX • CANADIENS • ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES

**Hervé Ouellette Itée**

PLUS DE 25 ANS À VOTRE SERVICE

3475 est. rue ONTARIO  
Montréal  
526-5921

Magasin entrepôt  
2475, rue LECLAIRE  
Montréal  
255-4079

7597, boul. TASCHEREAU  
Brossard  
676-1874

## carrières ET PROFESSIONS

### LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

#### OPÉRATEUR SENIOR DEMANDÉ

(Travail en milieu informatique)

**DEFINITION DU POSTE:**  
— Sous la supervision du chef opérateur, gérer les différentes productions à partir de la console de l'ordinateur (système exploitation DOS);

**QUALIFICATIONS:**  
— Posséder un diplôme d'études d'une 12<sup>e</sup> année.  
— Avoir 2 ans d'expérience comme opérateur sur un ordinateur IBM 360 avec le système DOS.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur "curriculum vitae" à:  
**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**  
C.P. 1058, Place d'Armes,  
Montréal H2Y 3J8

### CENTRE D'ACCUEIL CARTIER

#### CHEF DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

**L'INSTITUTION:** Centre d'Accueil sécuritaire pour adolescents (14 - 18 ans)

**LA FONCTION:** Planifier, organiser, diriger, coordonner et contrôler le fonctionnement des services de réception, de sécurité, de l'entretien ménager, du plan et des installations et contrôler l'efficacité du contrat de service alimentaire.

**LE CANDIDAT:** Détenteur d'un diplôme d'études collégiales terminales et techniques; il possède une expérience pertinente et connaissance de la gestion administrative d'un service multifonctionnel.

**LE TRAITEMENT:** Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 31 août 1976 à:  
**Directeur général**  
Centre d'Accueil Cartier  
306, boul. Cartier, Laval  
H7N 2J2

### CENTRE D'ACCUEIL CARTIER

#### CHEF DU SERVICE DE CONSULTATION

**L'INSTITUTION:** Centre d'Accueil sécuritaire pour adolescents (14-18 ans).

**LA FONCTION:** Planifier, organiser, diriger, évaluer et contrôler les activités de consultation spécialisée auprès de la clientèle en accord avec la philosophie de traitement préconisée par l'établissement et selon les modalités d'intervention fixées conjointement par son directeur et celui de la réadaptation.

**LE CANDIDAT:** Possède maîtrise en sciences humaines ou formation équivalente, expérience clinique (évaluation, observation, traitement, programmation) et capacité de diriger une équipe multidisciplinaire.

**LE TRAITEMENT:** Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir curriculum vitae, avant le 31 août 1976, à:  
**Directeur général**  
Centre d'Accueil Cartier  
306 boul. Cartier, Laval  
H7N 2J2

### QUESTEEL

UNE DIVISION DE Q.S.P. LIMITEE

#### SURVEILLANT À L'EXPÉDITION

Nous avons un besoin immédiat d'un candidat qualifié afin de prendre en charge une équipe au département d'expédition et redressage.

Comme le produit à expédier est de l'acier et que le volume annuel est approximativement de 300 000 tonnes, nous exigeons que le candidat ait une expérience pratique dans la même manipulation d'un tonnage aussi considérable.

Cette expérience lui permettra d'opérer plus efficacement dans un département à croissance rapide.

Si vous pensez posséder l'expérience nécessaire dans l'industrie de l'acier ou l'industrie lourde comme expéditeur, vous êtes invité à soumettre votre demande à:

**QUESTEEL**  
Division de QSP Ltee  
a/s Directeur du Personnel  
2555, chemin du Lac,  
Longueuil, Québec

### CATELLI

#### REPRÉSENTANT CATELLI LIMITÉE

Nous offrons une intéressante occasion d'épanouissement et de participation aux candidats intéressés à faire carrière dans la vente et progresser vers des postes administratifs.

**NOS AVANTAGES:** Compagnie de produits alimentaires progressive; salaire intéressant; bénéfices marginaux; automobile.

**QUALITÉS REQUISES:** Jeune homme entre 21 et 30 ans, dynamique, ayant beaucoup d'initiative, bilingue, faisant preuve de leadership. Niveau C.E.G.E.P. ou universitaire.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae à:  
**M. Michel Colletterie**  
a/s CATELLI LIMITÉE  
6890 est. rue Notre-Dame,  
Montréal

### CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

#### POSTE OUVERT

#### DIRECTEUR SERVICE ADOPTION

**POSTE:** ENDROIT:  
**FONCTIONS:** Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des services sociaux dans le service adoption du territoire desservi par l'établissement.

**QUALIFICATIONS:** Diplôme 1<sup>er</sup> cycle en service social ou l'équivalent ET deux années d'expérience pertinente. Selon la politique salariale du M.A.S.

**SALAIRE:** Selon la politique salariale du M.A.S.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 4 septembre 1976 à:  
**Service des Ressources Humaines**  
C.S.S. de l'Outaouais  
105, boul. Sacré-Coeur  
Hull, Québec J8X 1C5

### MICROBIOLOGISTE

Une importante compagnie pharmaceutique située sur la Rive sud offre un emploi d'avenir à un jeune bachelier en sciences avec une spécialité en microbiologie.

Travaillant dans le département des produits stériles le candidat choisi sera responsable de la surveillance d'un petit groupe d'employés de la fabrication.

Si vous parlez couramment le français et l'anglais et que vous êtes un bon travailleur, nous offrons un salaire attractif et la possibilité de faire une carrière intéressante.

Faites parvenir votre dossier à titre confidentiel au:  
**COORDONNATEUR DU PERSONNEL**  
**BRISTOL-MYERS PHARMACEUTICAL GROUP**  
100, boulevard Industriel  
Candiac, Québec

### Maison d'édition d'envergure recherche

#### REPRÉSENTANT(E)

pour la promotion de ses publications dans les institutions élémentaires et secondaires.

**NOUS OFFRONS:**  
— Salaire annuel  
— Plan de boni  
— Allocation d'automobile  
— Territoire  
— Compte de dépenses  
— Bénéfices marginaux complets

**NOUS CHERCHONS:**  
— Un(e) candidat(e) bilingue entre 23 et 35 ans avec expérience dans l'enseignement à l'un ou l'autre des niveaux.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae à:  
**LA PRESSE, RÉF. 17540**  
C.P. 6041, SUCC. A  
Montréal, Qué.

### DIRECTEUR DES ACHATS

Entreprise manufacturière opérant 4 usines au Québec recherche un candidat jeune et dynamique, ayant de préférence les qualifications suivantes:

- Bilingue;
- 3 ans d'expérience dans les achats;
- Etudes secondaires;
- Connaissance pièces mécaniques.

**LOCATION:** Montréal  
**SALAIRE:** selon qualifications

Soumettre "Curriculum vitae" à:  
**M.R. Cecyrc**  
**INDUSTRIE JOHN LEWIS LIMITÉE**  
10300 Ray-Lawson  
Montréal H1J 1M1

### "REPRÉSENTANT DES VENTES D'EXPÉRIENCE"

**BATA FOOTWEAR, UN DES PLUS GRANDS MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES AU CANADA, EST MAINTENANT À LA RECHERCHE D'UN VENDEUR ALERTE, ENTHOUSIASTE POUR LA VENTE D'ASSORTIMENT DE CHAUSSURES FAMILIALES À DES COMPTES MAJEURS DANS MONTRÉAL, LA PROVINCE DE QUÉBEC. LE CANDIDAT DOIT ÊTRE BILINGUE. TOUTES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES. RÉPONDEZ DIRECTEMENT À:**

**BATA FOOTWEAR,**  
DIVISION OF BATA INDUSTRIES LTD.  
BATAWA, ONTARIO,  
ATTENTION: MR. LARRY GEROW,  
SALES MANAGER

### J.W. MILLS & SON LIMITED

requiert les services medium d'un **DIRECTEUR DES DOUANES**

Pour le bureau du centre-ville de Montréal. Le candidat doit avoir 2 ans d'expérience dans un milieu semblable et doit être parfaitement bilingue.

Veuillez faire parvenir un "curriculum vitae" ainsi que le salaire désiré à:  
**612 ouest, rue St-Jacques**  
attention M. Kroeh

### COMPTABLE AGRÉÉ

Nous sommes à la recherche d'un jeune comptable agréé bilingue pour assumer le poste de chef de groupe dans nos bureaux.

Le candidat devra être bien versé dans les techniques de vérification canadienne les plus courantes. Il sera intéressé dans le domaine de l'industrie pharmaceutique ou nutritif serait un avantage.

Le candidat choisi sera responsable de la surveillance d'un petit groupe d'employés de fabrication.

Nous offrons un salaire intéressant et la possibilité de faire une carrière intéressante.

Prière d'adresser votre réponse à:  
**COGAN, LANDORI & DUBÉ,**  
comptables agréés  
6635 Côte-des-Neiges, suite 390  
Montréal, Qué. H3S 2B4  
731-7851

### REPRÉSENTANT TECHNIQUE POUR MANUFACTURIER DE CONTRÔLES DE MOTEURS ÉLECTRIQUES

Le candidat doit avoir une expérience de la vente, avoir une formation technique en électricité et être bilingue.

**Territoire:** Région de Montréal et extérieur.  
**Bon salaire, boni, avantages sociaux et auto fournie.**

Pour une entrevue appeler:  
**C. Chandonnet**  
**CUTLER-HAMMER CANADA LTÉE**  
273-9921

**LA PRESSE PUBLIE**  
plus de petites annonces  
que tous les autres  
quotidiens français  
de Montréal  
**ENSEMBLE!**

### DuBois Chemical du Canada

requiert les services d'un **REPRÉSENTANT**

- Bilingue, avec expérience dans la vente.
- Il doit posséder une auto, être âgé d'au moins 23 ans.

Faire parvenir curriculum vitae à: **M. Jim Constant**  
6858, boul. Pelletier,  
Brossard, Qué. J4W 1L5

### JEUNE DIPLÔMÉ EN SCIENCES

Une importante compagnie pharmaceutique située sur la Rive sud, offre un emploi d'avenir à un jeune bachelier en sciences. Une année ou deux d'expérience dans le domaine de l'industrie pharmaceutique ou nutritif serait un avantage.

Le candidat choisi sera responsable de la surveillance d'un petit groupe d'employés de fabrication.

Nous offrons un salaire intéressant et la possibilité de faire une carrière intéressante.

Faites parvenir votre dossier personnel  
**LA PRESSE Réf. 17544**  
C.P. 6041, Succ. "A", Montréal H3C-3E3

## CHEF COMPTABLE

Une importante entreprise de communication est à la recherche d'un chef comptable.

Cette personne sera appelée à diriger et coordonner différentes sections du service des Finances (possibilités d'avancement intéressantes). Son travail portera aussi sur la préparation et la mise à jour de dossiers de nature confidentielle, la planification et l'amélioration des systèmes existants et la supervision de la préparation des états financiers.

La personne recherchée possède un C.A., un C.G.A. (ou l'équivalent), un minimum de 5 ans d'expérience dans industrie et le salaire sera déterminé selon les qualifications. Le candidat possède des qualités de leadership et fait montre d'un sens évident de l'organisation.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

La Presse, Ref. 17518  
C. P. 6041, Succ. A  
Montreal, Québec

## VOIRIE INGÉNIEUR ou TECHNICIEN DESIGN

**FONCTION:**  
Sous direction générale  
— Préparer et exécuter sur mini ordinateur tous les calculs se rapportant à la préparation de plans et devis de routes et autoroutes.  
— voir à faire préparer et contrôler la préparation de tous les documents d'appel d'offres pour des travaux de voirie.  
— préparer et exécuter tous les calculs devant servir lors de la surveillance de projets de voirie.

**EXIGENCES:**  
INGÉNIEUR être en règle avec l'Ordre des ingénieurs du Québec et posséder de 2 à 5 ans d'expérience pertinente.  
TECHNICIEN détenu un D.E.C. option génie civil ou équivalent et un minimum de 5 ans d'expérience en VOIRIE principalement en design.  
Travail sous une base permanente à VICTORIAVILLE.

**TRAITEMENT:**  
Salaire initial pouvant atteindre \$16.000.  
Bénéfices marginaux intéressants.

Faire parvenir curriculum vitae à



LES CONSULTANTS SBCS INC.

353, boulevard Bois-Francis nord  
VICTORIAVILLE, Québec — G6P 7B7  
À l'attention de M. Jean-Charles BOULANGER  
Tel.: (819) 758-1548

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE FARNHAM est à la recherche

## D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE ET CLINIQUE

**Supervision immédiat:** Coordonnateur social.

**Description des tâches:**  
— Participer à l'élaboration et à la réalisation des programmes communautaires qui répondent aux besoins de la population.  
— Effectuer un travail clinique personnel auprès d'une population donnée.

**Qualifications:**  
— Détenu un diplôme de premier cycle en Service social, avec quelques années d'expérience ou l'équivalent.  
— Capable d'assumer des responsabilités.  
— Bonne maturité.  
— Facilité de contact avec le public.

**Salaire:**  
Selon les normes du ministère des Affaires sociales et la convention collective.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur candidature accompagnée de leur curriculum vitae au plus tard le 2 septembre 1976 au:

Directeur général  
C. L.S.C. de Farnham  
455 est. rue Yamaska  
Farnham, Québec  
J2N 2R4  
Tel.: (514) 293-3622

## CHEF COMPTABLE

Notre client, un important collège prive de la région métropolitaine, est à la recherche d'un chef comptable.

**LA FONCTION:**  
Sous l'autorité du directeur général du collège, il supervise toutes les opérations de tenue de livres. Il prépare les rapports financiers périodiques et effectue à l'occasion diverses analyses financières et statistiques. Selon son expérience et son dynamisme, il pourra participer avec la direction au contrôle des dépenses et de tous les projets connexes.

**LE CANDIDAT:**  
La personne recherchée possède un C.A., un C.G.A. (ou l'équivalent), un minimum de 3 ans d'expérience dans une institution d'enseignement ou autre domaine connexe. Le candidat possède une facilité de communiquer avec différents chefs de départements et a un sens de l'organisation.

**LE TRAITEMENT:**  
Le salaire offert est en fonction de l'expérience et la compétence du candidat.  
Veuillez faire parvenir un "curriculum vitae" ainsi que le salaire désiré à:

J.-M. Lemieux Inc.,  
500, Place d'Armes, Ste 2378,  
Montreal, P.Q.

## COLLEGE DE LA GASPESIE PROGRAMMEUR CLASSE II

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un programmeur classe II pour le service d'informatique.

**ATTRIBUTIONS**  
Établir et préparer les diagrammes des programmes, codifier des données, préparer les informations pour essais, faire les tests et mettre les programmes à point, préparer la documentation de programme, évaluer, rectifier et épurer les programmes existants pour tenir compte des changements dans les exigences des systèmes, participer à différentes phases de l'analyse de systèmes, au besoin, initier un personnel subalterne, distribuer le travail et le vérifier, accomplir toute autre tâche connexe.

**QUALIFICATIONS**  
Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles, avec champ de spécialisation approprié, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Avoir complété le cours secondaire V, avec option appropriée, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue et posséder six (6) années d'expérience pertinente en plus de connaître au moins un langage de programmation.

**SALAIRE:** \$10.665 à \$16.817, selon l'expérience pour l'année 1976-77.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés avant le 7 septembre 1976 au:

Service du personnel  
COLLEGE DE LA GASPESIE  
C. P. 590  
GASPE  
G0C 1R0

## GÉRANT D'ATELIER

J.I. CASE, manufacturier d'équipement de construction recherche un candidat qualifié pour prendre en charge son atelier de réparation pour son centre de distribution à Montreal.

**FONCTIONS:**  
— Planifier et organiser les activités du département de service qui comprend un groupe de 25 mécaniciens;  
— Assurer la coordination interdépartementale.  
— Il devra également travailler à l'élaboration des budgets et en assurer le contrôle.

**QUALIFICATIONS:**  
— Diplôme d'une école technique;  
— Expérience de 4 à 5 ans dans un poste similaire;  
— Expérience en administration souhaitable;  
— Bilingue;  
— Connaissances mécaniques approfondies.

**CONDITIONS DE TRAVAIL:**  
— Salaire basé sur l'expérience et les qualifications;  
— Excellents bénéfices marginaux;  
— Chances d'avancement à la personne dynamique.

Prière de faire parvenir votre "curriculum vitae" au gerant de service, vous référant au dossier 3760.  
**CASE POWER & EQUIPMENT LTD.**  
3030 boul. Pitfield,  
Ville Saint-Laurent, Que.



## SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

Bureau de Montreal — GENDRON LEFEBVRE INTERNATIONAL

**LE POSTE:**  
Exécuter les tâches suivantes:  
— Sténographie et dactylographie en français et en anglais;  
— Comptabilité générale;  
— Envoi de telex et télégrammes;  
— Accueil des visiteurs;  
— Préparation de voyages d'affaires.

**LA CANDIDATE:**  
Doit être bilingue, posséder un minimum de 7 ans d'expérience, avoir une personnalité vive et agréable et être capable de supporter la solitude.

Salaire selon compétence. Excellents bénéfices marginaux.  
Veuillez communiquer avec:  
Suzanne Bougie-Lauron,  
Responsable,  
Ressources humaines  
(514) 384-1260

## COMPAGNIE NATIONALE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION recherche

## REPRÉSENTANT DES VENTES

INTERNE - EXTERNE, BILINGUE  
Le candidat devra faire parvenir son curriculum vitae à:  
**LIVRAISON GÉNÉRALE**  
Succ. A, Montreal, Que. H3C 1T1

## la presse

requiert les services d'un

## ADJOINT AU CHEF COMPTABLE

### CANDIDAT

Coordonne et dirige différentes sections du service des Finances, prépare et maintient des dossiers de nature confidentielle, planifie et voit à l'amélioration des systèmes existants, participe à la préparation des états financiers, i.e. le bilan et l'état de profits et pertes. Tient à jour les dossiers relatifs au personnel.

### EXIGENCES

En voie d'obtenir un C.G.A., R.I.A. - B. Comm. et possède 3 ans d'expérience dans l'industrie. Il possède du tact, de l'initiative, du jugement et un esprit d'analyse. Il a une facilité de communiquer avec les différents services de l'entreprise.

### SALAIRE

Saura intéresser les personnes gagnant actuellement \$14.000 par année.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur "Curriculum vitae" à:

La Presse, Ref. 17532  
C.P. 6041, Succ. "A"  
Montreal H3C 3E3



## POSSIBILITÉ DE CARRIÈRE Génie, du Service de commercialisation Shell Canada Limitée

### LE CANDIDAT:

Sera bilingue et nouvellement diplômé en génie civil, mécanique ou industriel, la personne choisie aura d'excellentes aptitudes pour les communications, tant en français qu'en anglais et devra faire montre d'initiative d'énergie et d'enthousiasme. Expérience antérieure dans l'industrie pétrolière serait un atout.

### LE TRAVAIL:

Consistera, après une période de formation, à assumer la responsabilité des aspects relatifs au génie quant à la conception, la construction et l'entretien d'établissements tels que dépôts de "stockage" en vrac et stations de services.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES:

Les chances de promotion sont multiples dans plusieurs domaines hors celui du génie du service de commercialisation. Il peut s'orienter vers les ventes techniques, l'administration des ventes et des postes plus élevés dans le domaine technique.

### LA COMPAGNIE:

Offre un salaire initial intéressant. Par la suite, l'employé est rémunéré en fonction de l'efficacité et des aptitudes qu'il démontre à assumer des responsabilités additionnelles. Une gamme complète de bénéfices marginaux est aussi disponible.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au:

Contrôleur, service du personnel,  
Shell Canada, C.P. 430, Station "B"  
Montreal, P. Que. H3B 3K2



## CORPORATION "LES DEUX RIVES" PAVILLON DAGENAIS Centre de Réadaptation pour jeunes déficients mentaux RECHERCHE ÉDUCATEURS (TRIGES)

Horaires de travail: 7 00 à 3 00 — 3 00 à 11 00

**FONCTION:**  
Personne qui, en collaboration avec l'équipe en place, applique des programmes d'apprentissage et de rééducation totale en vue de la formation et de la réintégration des bénéficiaires dans la société.

**EXIGENCES:**  
— D.E.C. Education spécialisée ou toute autre formation pertinente  
— Capacité de travailler en équipe

**SALAIRE:**  
Selon les normes du ministère des Affaires sociales

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir, par écrit, son curriculum vitae, avant le 5 septembre 1976 à:  
**MONSIEUR PIERRE MARTIN  
PAVILLON DAGENAIS  
3441, rue Notre-Dame  
Cap-de-la-Madeleine, Que.**

## COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU REQUIERT LES SERVICES D'UN DIRECTEUR ADJOINT

**NATURE DU POSTE:** directeur adjoint — (nominatif provisoire)  
**ENDROIT:** école J. Amédée Bélanger

**CLIENTÈLE:** niveau élémentaire régulier et enfance handicapée.

**QUALIFICATIONS REQUISES:**  
a. Autorisation personnelle permanente d'enseigner; décernée par le ministre.  
b. Formation exigeant au moins 15 années de scolarité.  
c. Expérience de 5 ans à titre d'enseignant.

**TRAITEMENT:** selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Les demandes accompagnées du curriculum vitae devront parvenir, au plus tard, le vendredi, 3 septembre 1976, à 16h30.

M. Jacques Dussault, directeur général,  
Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu,  
240, rue Frontenac,  
Saint-Jean, Québec,  
J3B 2Z7

## INGÉNIEURS GENERAL MOTORS DU CANADA LIMITEE

Recherche ingénieurs diplômés pour travailler à son usine de Ste-Thérèse dans les départements de génie mécanique et chimique.

Les candidats devront:  
— Être diplômés universitaires.  
— Posséder une certaine expérience.  
— Être bilingues.

Pour rendre-vous, communiquer avec:

M. Jean Lapointe, Bureau du personnel,  
G. M. Ste-Thérèse,  
435-6131 (poste 450)



LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL

est à la recherche d'un

## ORTHOPÉDAGOGUE — consultant —

(spécialiste en rééducation du langage)

Type de poste: Professionnel non enseignant.

**Nature du travail:**  
L'orthopédagogue est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

### Attributions caractéristiques:

- L'orthopédagogue se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine de l'orthopédagogie, particulièrement en ce qui concerne les programmes et méthodes pédagogiques, les activités complémentaires, les manuels et autres matériels didactiques et les examens.
- Il doit conseiller la commission et les personnes intéressées par ces sujets.
- Il peut conseiller en particulier sur l'achat d'équipement et de matériel didactique ainsi que sur l'aménagement des locaux.
- Il peut en outre conseiller sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel pédagogique, planifier ces programmes et en évaluer les résultats.
- A l'occasion, en tant que rééducateur, il fera de la rééducation auprès d'enfants en difficulté d'apprentissage.
- Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

### Qualifications requises:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec option en enfance inadaptée ou orthopédagogie.  
**Traitement:** Selon les dernières offres dans une échelle de traitement se situant entre \$12.558 et \$23.384.

Entrée en fonction: SEPTEMBRE 1976

Toute personne intéressée par la présente offre d'emploi est priée de faire parvenir son curriculum vitae complet au plus tard, le vendredi 3 septembre 1976, à 16 heures, à:

La Commission scolaire de Sorel  
Directeur des services au personnel  
105, rue du Prince, Sorel, Québec  
J3P 4J9

# fonction publique

## ÉCONOMISTE SERVICE DES RECHERCHES ET DE LA STATISTIQUE

**FONCTION**  
Selon les normes et procédés reconnus et à l'aide de techniques informatiques ou autres, étudier méthodiquement les divers phénomènes économiques particuliers à la ville, déterminer et analyser les facteurs locaux d'influence, anticiper la conjoncture et rechercher les moyens de maximiser les effets du développement urbain.

**QUALIFICATIONS**  
Être détenteur d'une maîtrise en économie et d'un diplôme de premier cycle en science administrative, en droit ou en informatique. Avoir au moins deux ans d'expérience dans le domaine de la recherche en économie urbaine ou dans une fonction d'administration publique reliée aux problèmes économiques. Être bilingue (français et anglais) et apte à rédiger en français correct les rapports en relation avec le travail.

**SALAIRE:**  
En relation avec les responsabilités attribuées à la fonction en plus d'un excellent programme d'avantages sociaux.

Adresser curriculum vitae à:

SERVICE DU PERSONNEL  
1, Place du Souvenir  
Chomedey, Laval



CENTRE DE SERVICES SOCIAUX  
DE L'OUTAOUAIS

## POSTE OUVERT

## CHEF D'UNITÉ

**POSTE ENDROIT:**  
Succursale de Mont-Laurier, unité amérindienne.

**FONCTIONS:**  
Distribuer, coordonner et organiser les activités professionnelles du personnel de son unité.  
Assurer au personnel de son unité l'encadrement professionnel requis, i.e. supervision, consultation, révision des objectifs d'intervention, etc.

**QUALIFICATIONS:**  
Diplôme universitaire en service social ou diplôme universitaire dans un autre domaine des sciences humaines avec expérience dans la pratique de l'intervention clinique.

**SALAIRE:**  
Selon la politique salariale du M.A.S.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 4 septembre 1976 au:  
**Service des Ressources Humaines  
C.S.S.O. de l'Outaouais  
105, boul. Sacré-Coeur  
Hull, Québec, J8X 1C5**

## GÉRANT

pour prendre en charge le département des pièces du service et de la garantie chez un distributeur de pelouse et jardin.

Expérience de 3 à 5 ans. Salaire selon la compétence.

Pour de plus amples informations, contactez  
**M. GAËTAN MARTEL**  
354-9630

## VENDEUR DE SYSTÈMES DE SAISIE DES DONNÉES (KEY-TO-DISK)

C.M.C. demande un vendeur pour la région de Montréal, avec expérience de vente d'ordinateurs. Bilingue.

Excellente compensation et bénéfices sociaux

COMMUNIQUER AVEC:

M. Wayne Wilkinson, gerant régional,  
COMPUTER MACHINERY CANADA LTEE  
1400 ouest, rue Sauvé, suite 260, Montreal  
Tel. 331-1667

## CEQ: le congrès refuse d'intervenir sur le contenu des négociations

par Mariane FAVREAU  
 QUÉBEC — Le mouvement visant à amener le congrès de la CEQ à raidir les positions face à la négociation et à enlever les instances de négociation dans des limites assez rigides quant au contenu s'est soldé par une demi-réussite.

S'il a adopté des positions de principe, réaffirmé la ligne d'autorité dans la négociation, le congrès s'est refusé à intervenir sur des questions précises de contenu de négociation. Ceci non pas par souplesse ou mollesse mais pour ne pas court-circuiter les instances qui sont normalement appelées à le faire. Entre autres, la commission de négociation.

(D'ailleurs, à la demande de présidents de syndicats, cette commission de négociation acceptait de siéger en soirée, devant les congressistes qui ont ainsi pu évaluer les offres finales du gouvernement).

Un représentant de l'Association des enseignants protestants (PAPT), qui forme cartel avec la CEQ, a mis le congrès en garde contre toute prise de position sur des contenus de négociation à l'insu de son groupe. La veille, la PAPT venait de réaffirmer à l'unanimité, que le seul règlement acceptable pour elle serait identique à celui de la CEQ.

### Quatrième année

Par contre, le congrès de la CEQ a pris une décision qui pourrait avoir des conséquences fort importantes: celle de recommander aux instances de refuser une convention qui s'étendrait sur une quatrième année pour les enseignants de l'élémentaire et du secondaire.

Ceci dans le but d'éviter que les conditions de travail définies dans une éventuelle convention ne se prolongent, en fait, jusqu'en 1980 et au-delà à cause de la longueur traditionnelle des négociations. (Ainsi, le dernier décret, expiré en juin 1975, s'appliquait encore un an après).

Cependant, cette idée de refuser une quatrième année de convention collective aurait pour effet, si elle était retenue, estime un intervenant, de briser à l'avance toute possibilité de Front commun à la prochaine ronde de négociation. Les enseignants de l'élémentaire-secondaire seraient seuls à négocier à l'avance sur tous les autres groupes des secteurs public et parapublic.

Le vote tout de même assez serré sur la question laisse percer un certain mécontentement à l'égard d'autres groupes du Front commun qui ont pavé la voie à cette quatrième année de durée des conventions. Le président Charbonneau trouve pour sa part malheureux que cette question n'ait pas été soumise aux instances du Front commun avant d'être acceptée notamment par la FAS, en juin dernier.

Par contre, le congrès a décidé de mettre en branle les mécanismes pour qu'un bilan de l'actuelle ronde de négociation se fasse à tous les paliers et dans toutes les sections de la CEQ, et également en Front commun. On veut en tirer des leçons utiles et identifier les causes de motivation et de démotivation de l'action.

Quant aux négociations locales qui commencent à peine, elles seront l'objet par la centrale d'une coordination et d'une concertation serrée des activités.

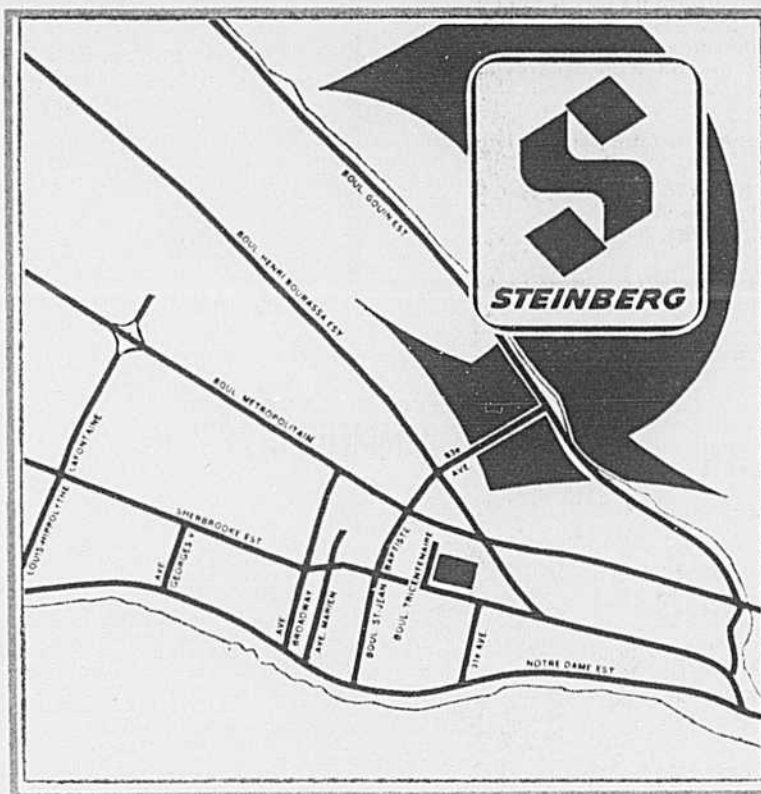
Enfin, il est à signaler que le congrès a refusé d'interdire au président et aux autres instances politiques de la CEQ de jouer un rôle dans les négociations et ce même à la THT (expression consacrée de la CEQ: très haute table) entre ministres et syndicalistes.

Mais les congressistes n'en ont pas moins réaffirmé que le contrôle de la négociation appartient à la commission de négociation, laquelle d'ailleurs n'a eu à subir aucun vote de blâme. Une proposition à cet effet a été largement démise.

De cette longue journée de congrès consacrée aux négociations, il ne se dégage cependant pas d'indications claires quant à la suite des événements. Les positions de principe remettent pourtant en évidence les questions sur lesquelles les compromis paraissent le moins faciles: priorité au secteur élémentaire et enfance inadaptée; maintien d'un congé de maternité payé digne de ce nom; intégration des enseignants de l'éducation des adultes aux enseignants réguliers.

Les congressistes ont accueilli des grévistes et lockouts de Québec et de Sherbrooke à qui ils ont manifesté un appui concret: participation à une manifestation à Québec même, à l'heure du dîner, et collecte instantanée de \$2.203 comme appui financier.

# On est là! Depuis mercredi à Pointe-aux-Trembles.



Oui... le 25 août  
 un nouveau Steinberg  
 s'est ouvert de votre côté  
 au Carrefour de la Pointe!



Venez fêter avec nous!  
 Et surtout, profitez de nos nombreuses  
 aubaines d'ouverture.  
 On vous attend!



Photo René Picard, LA PRESSE

## Charbonneau réélu

QUÉBEC — Bien que les élections officielles ne se tiennent qu'aujourd'hui au congrès de la CEQ, le président M. Yvon Charbonneau, ainsi que les vice-présidents René Guilbert et Micheline Sicotte sont déjà confirmés dans leur poste pour un nouveau mandat.

En effet, à la clôture des mises en candidatures, hier après-midi, on ne leur avait opposé aucun candidat. D'ailleurs, un seul poste à l'exécutif est disputé, celui de premier conseiller, tous les autres étant comblés par acclamation.

M. André Lavallée de l'Alliance de Montréal, devient secrétaire et M. Simon Cliche, des professionnels non enseignants, trésorier. Les conseillers déjà élus par acclamation sont Bertrand Berger et Francine Leclerc qui conservent leur poste, tandis que Mlle Louise Baillargeon (soutien, cégep), Jean Roy (président du syndicat des Mille-Îles) et Léonie Laverdière-Lahaie sont des nouveaux venus à cet exécutif. La lutte se fait aujourd'hui entre M. J. Denis Lavigne, des Bois-Francs et Mme Christiane Fradette-Guay du Sud-Ouest au poste de premier conseiller.

Selon le président Charbonneau qui en est à sa troisième réélection sans opposition, la composition du nouveau bureau ne paraît pas entraîner de modifications profondes dans les façons de travailler.

On note cependant l'accès au bureau de quelques

représentants soucieux du contrôle de la commission de négociations par la base et décidés à refuser toute entente en deçà du décret.



Quand tout est dit et fait  
 du V.O. c'est du V.O.